

# POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

— La culture au cœur de  
notre projet de société

LEADERSHIP

PARTENARIATS

ACCESSIBILITÉ

CITOYENS

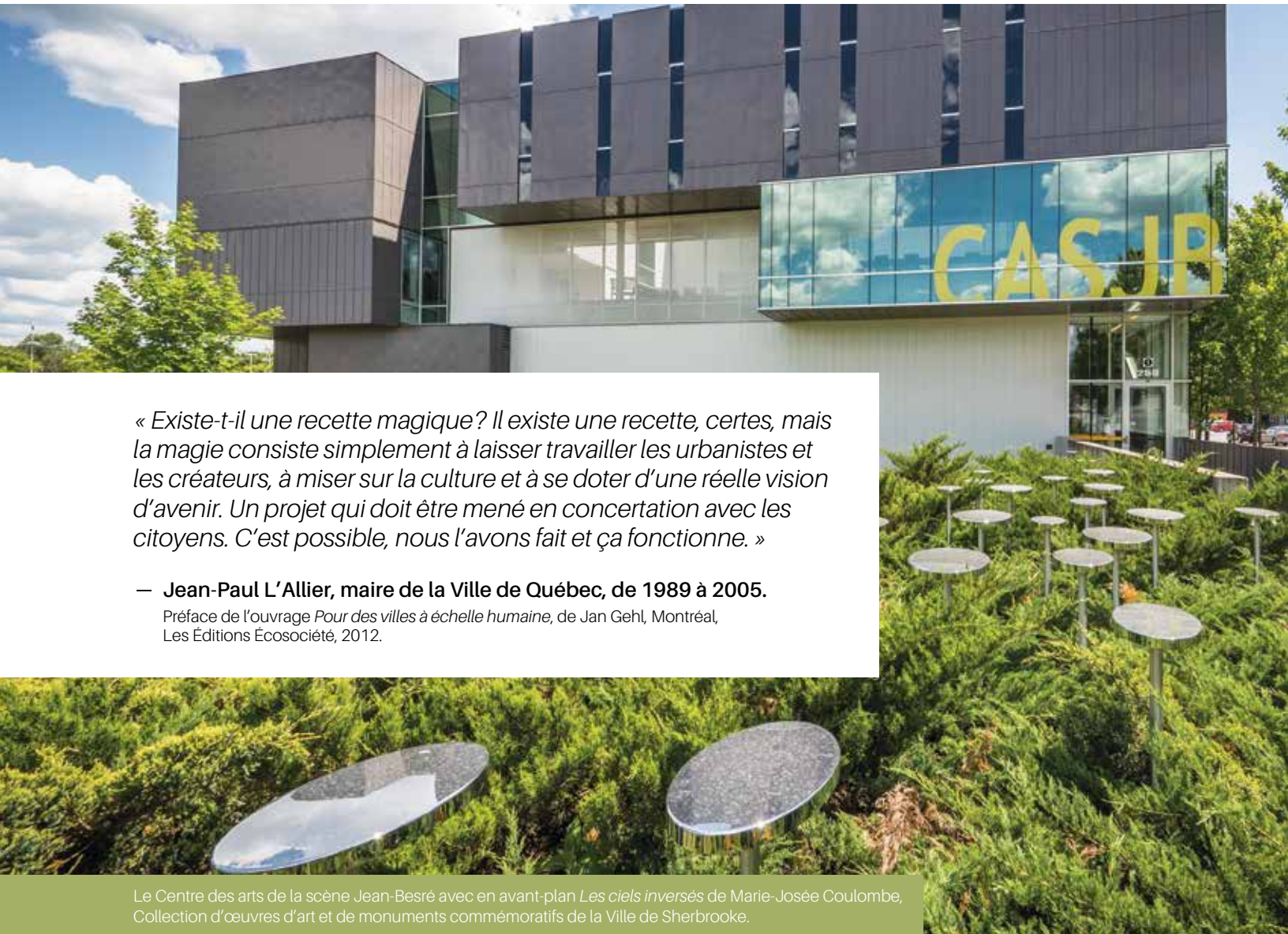
# HORIZON 26

DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

PRODUCTEURS

ARTISTES

NOUVELLES  
TECHNOLOGIES



« Existe-t-il une recette magique ? Il existe une recette, certes, mais la magie consiste simplement à laisser travailler les urbanistes et les créateurs, à miser sur la culture et à se doter d'une réelle vision d'avenir. Un projet qui doit être mené en concertation avec les citoyens. C'est possible, nous l'avons fait et ça fonctionne. »

— **Jean-Paul L'Allier, maire de la Ville de Québec, de 1989 à 2005.**

Préface de l'ouvrage *Pour des villes à échelle humaine*, de Jan Gehl, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2012.

Le Centre des arts de la scène Jean-Besré avec en avant-plan *Les ciels inversés* de Marie-Josée Coulombe, Collection d'œuvres d'art et de monuments commémoratifs de la Ville de Sherbrooke.



## TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire . . . . .	4
Mot du président du comité de la culture . . . . .	5
Sherbrooke 2026 : la vision du développement culturel collectif . . . . .	6
Sherbrooke, ville de culture . . . . .	7
La mission de la Ville à l'égard de la culture . . . . .	16
Les fondements de la politique culturelle . . . . .	18
Les valeurs . . . . .	22
Les enjeux . . . . .	23
Les grandes orientations, les stratégies et les actions structurantes . . . . .	30
- Le citoyen et l'accès à la culture . . . . .	34
- Les producteurs et les propagateurs de culture . . . . .	39
- La culture et les nouvelles technologies . . . . .	44
- Le centre-ville, lieu rassembleur de la communauté . . . . .	46
- L'appropriation de la compétence municipale en culture . . . . .	50
- La culture et le développement durable . . . . .	53
- Le leadership municipal et la prise en charge partagée . . . . .	56
La mise en œuvre de la politique culturelle . . . . .	62
Remerciements . . . . .	64
Références . . . . .	68





## MOT DU MAIRE

En autorisant le processus d'élaboration d'une nouvelle politique culturelle, en 2013, le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke confirmait son leadership dans le développement culturel de la collectivité sherbrookoise tout en visant un partage des responsabilités où chacun se prend en main : un projet porté par les élus, géré transversalement par tous les services concernés, auquel participe la population et appuyé par des partenaires des secteurs public, privé et associatif.

Tout comme en développement durable, la Ville doit rester proche de ses citoyens et contribuer au développement de ses 33 communautés locales, et ce, en tenant compte de leurs caractéristiques particulières, qu'elles soient géographiques, linguistiques, sociales, démographiques ou économiques, car ces caractéristiques colorent notre culture sherbrookoise.

Les changements des dix dernières années ont provoqué de nouveaux défis à relever. On pense bien sûr à l'évolution technologique, mais il faut aussi penser à l'accessibilité, au vieillissement de la population et aux initiatives prises par d'autres organisations. Tous ces facteurs ont influencé la réflexion des élus et des intervenants du milieu culturel qui ont été mis à contribution dès la mise en marche du processus de renouvellement de la politique culturelle datant de 2003.

« Horizon 2026 - la culture au cœur de notre projet de société » traite des enjeux, des grandes orientations, des stratégies et des actions structurantes qui encadreront les décisions culturelles pour les dix prochaines années. La Ville de Sherbrooke démontre ainsi sa volonté d'accroître la reconnaissance de Sherbrooke à titre de ville culturelle d'importance au Québec.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé aux diverses étapes menant à la création de cette nouvelle politique. J'espère que vous vous approprierez son contenu, mais surtout, sa réalisation.

Le maire,

**Bernard Sévigny**



## MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE LA CULTURE

En tant que président du comité de la culture, je suis en mesure de témoigner de la participation enthousiaste aux travaux d'élaboration de la présente politique d'un grand nombre d'organismes, d'institutions et d'individus désireux de contribuer au devenir culturel de la ville. En restant mobilisés, ils ne seront pas déçus.

De fait, leur implication dans le projet de politique culturelle, lancé en 2013 et piloté ensuite par la Ville, fut des plus aidantes. Elle aura permis de faire un état des lieux après dix ans de mise en application de la politique culturelle de 2003, de convenir collectivement d'une vision décennale du développement culturel de la ville et, finalement, de doter les élus et l'administration municipale d'une politique culturelle en harmonie avec les orientations générales de développement de la collectivité sherbrookoise. Cette concertation entre toutes les parties concernées portera assurément ses fruits.

Nous savons que les proverbes se font l'écho de la sagesse populaire. À preuve, ce proverbe africain : seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. En théorie, c'est vrai, mais en pratique, pour réussir, il faut impérativement que les conditions ambiantes permettent à une communauté de faire cause commune. Parmi ces conditions, il y a un objectif qui fait consensus, ainsi que la réalisation d'actions coordonnées pour l'atteindre. D'où l'importance pour avancer ensemble dans la bonne direction du programme *Horizon 2026*.

Au nom du conseil municipal, je remercie toutes les personnes qui nous ont prêté main-forte pour élaborer une politique culturelle dont la mise en application consolidera le quatrième pilier du développement durable de notre collectivité : la culture.

Le président du comité de la culture,  
**Pierre Tardif**



# 2026

## SHERBROOKE 2026 : LA VISION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL COLLECTIF

« En 2026, à Sherbrooke, la culture et les arts touchent une grande majorité de citoyens; la vitalité culturelle sherbrookoise contribue de ce fait au rayonnement de la ville à l'échelle provinciale, nationale et même internationale. La professionnalisation et le travail des acteurs de la vie culturelle (créateurs, artistes, travailleurs culturels et diffuseurs), la concertation et la collaboration des milieux culturel, politique, scolaire, social et économique ainsi que la présence d'un réseau d'équipements culturels de qualité font en sorte que l'activité culturelle croît en valeur et en diversité et atteint des publics renouvelés, particulièrement chez les citoyens les plus en marge de la vie culturelle. La culture imprègne la ville dans toutes les dimensions de sa personnalité, tant sur les plans scientifique, éducatif, technologique et économique qu'artistique, patrimonial, historique et écologique. Les artistes et les organismes culturels participent au développement socioéconomique de la ville et les professionnels des arts et de la culture veulent s'établir à Sherbrooke, ce qui ajoute à son pouvoir d'attraction et à son rayonnement extérieur comme ville de culture. Capitale culturelle de l'Estrie, tant pour le résident que pour le visiteur, Sherbrooke a conscience de son unicité. Ville à dimension humaine, elle cultive la convivialité au sein d'une communauté inclusive, solidaire, accueillante et créative<sup>1</sup>. »

## SHERBROOKE, VILLE DE CULTURE

L'intervention de l'administration municipale de Sherbrooke dans le domaine du soutien aux arts et à la culture remonte aux origines mêmes de la municipalité. Tant au 19<sup>e</sup> siècle qu'au cours de la première partie du 20<sup>e</sup> siècle, la Ville de Sherbrooke intervient de manière ponctuelle en matière culturelle, répondant aux requêtes qui lui sont adressées. La multiplication des interventions municipales, qui s'intensifient à compter des années 1940, fait naître la nécessité d'une coordination et d'une planification ordonnées. Une convergence d'ordre culturel – création du Conseil de la culture de l'Estrie, en 1979, mise sur pied des Services récréatifs et communautaires, en 1980, installation d'un bureau régional du ministère des Affaires culturelles – suscite la tenue d'états généraux de la culture. Ces derniers aboutissent à la proclamation, en 1982, et à l'entrée en vigueur, en 1983, de la première politique culturelle de la Ville de Sherbrooke. Sherbrooke devient ainsi la première ville du Québec et l'une des premières villes au Canada à se doter d'une politique culturelle<sup>2</sup>.

### — Politique de développement culturel de 1983

*La Politique de développement culturel de 1983 reconnaît d'emblée que la maîtrise d'œuvre du développement culturel incombe au milieu culturel lui-même et affirme la volonté politique de la Ville d'agir dans le sens du développement culturel autour d'une mission culturelle clairement identifiable dans l'ensemble des gestes posés par la municipalité. La Ville intègre désormais dans ses activités régulières la préoccupation du développement culturel. Ainsi, la politique mise de l'avant s'appliquera à l'ensemble des services de la Ville et de leurs interventions. La politique a pour objectifs de : susciter la participation, développer une fierté culturelle auprès de la population et favoriser son expression, favoriser l'apprentissage d'habitudes de participation et de prise en charge des activités culturelles, permettre aux citoyens de vivre leur culture et fonder le modèle de développement culturel sur l'accessibilité tout en assurant au milieu culturel son entière liberté de création et d'expression. La politique détermine un certain nombre d'orientations opérationnelles concernant les secteurs du livre, du*





patrimoine, des fêtes populaires, des arts visuels, des arts de la scène, des ateliers culturels et le projet d'implantation d'un musée régional. D'une durée de vie prévue de sept ans, la politique fera l'objet d'une révision qui s'amorce en 1990. L'année 1989 est notamment marquée par l'élaboration d'un premier plan d'équipements culturels, destiné à amorcer le repositionnement d'un certain nombre d'organismes culturels : Musée des beaux-arts de Sherbrooke, La Société d'histoire de Sherbrooke et le Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke.

### — Politique de développement culturel de 1991

*La Politique de développement culturel de 1991* poursuit sur la lancée de celle de 1983 et en reprend substantiellement les mêmes orientations. Elle introduit la notion de contribution du développement culturel au développement économique de la société. La politique de 1991 énonce les trois orientations de base – FAIRE (prise en charge complète), FAIRE AVEC (prise en charge en association) et FAIRE FAIRE (prise en

charge extérieure à l'intervention municipale) – qui définissent désormais l'intervention de la Ville en matière culturelle. Au sujet des équipements culturels, la politique affirme que la Ville doit adopter un plan directeur des équipements culturels, adopter une politique de reconnaissance des diffuseurs et identifier, à même son plan directeur des équipements culturels, des centres de production ainsi que des lieux permettant la pratique des loisirs culturels. Les années 1990-1994, marquées par une opération de « rationalisation », seront toutefois difficiles pour le développement culturel local. La Ville impartit des responsabilités de développement, d'animation et de concertation du milieu local successivement à la Société de développement économique de la région sherbrookoise (SDERS) – Culture, qui disparaît en 1996, puis à la Société d'initiative et de gestion culturelles (SIGEC) et au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, avant de rapatrier l'ensemble des responsabilités déléguées en 2000, à la faveur de la réorganisation des Services récréatifs et communautaires (SRC) de la Ville et de la création, en 2001, de la Division de la culture et de la bibliothèque.



Bibliothèque municipale Éva-Senécal.



## — Le regroupement municipal de 2002 et la politique culturelle de 2003

Le regroupement, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, des huit villes faisant partie de la région métropolitaine de recensement de Sherbrooke, dont certaines ayant déjà adopté leur propre politique culturelle ainsi que la création des six arrondissements devant assurer à la population une gamme de services de proximité, notamment dans le domaine culturel, rendent nécessaire l'élaboration d'une nouvelle politique culturelle municipale. Ce mandat est confié au comité de la culture, créé en février 2002. Au terme d'un processus de consultation ayant impliqué le milieu culturel, les arrondissements et le conseil municipal lui-même, la nouvelle politique est adoptée en mars 2003. La politique établit tout d'abord certaines distinctions : entre le loisir culturel, responsabilité de l'Arrondissement, et les organismes professionnels et de loisirs culturels œuvrant à l'échelle municipale, responsabilité de l'administration centrale; entre les entreprises privées du secteur culturel, obéissant aux lois du marché, et les personnes et



Place de la Cité.

les organismes sans but lucratif, professionnels ou non, des différentes disciplines artistiques ou culturelles, susceptibles, selon certains critères, d'être « reconnus » par la Ville et de constituer de ce fait, le « milieu culturel reconnu ». Reconnaisant que la maîtrise d'œuvre en matière de développement culturel incombe au milieu culturel lui-même, la politique propose, pour la Ville, une mission « axée sur le citoyen » et qui consiste à « faciliter l'accès à la culture à tout citoyen désireux d'en bénéficier ». L'énoncé de mission est décliné dans une série de dix orientations devant baliser l'action et l'intervention de la Ville et énumère, pour chaque orientation, une série de moyens de réalisation – 39 au total – que la Ville se propose de mettre en œuvre. La durée de vie implicitement prévue de la politique est de dix ans.

## — Dix ans d'application de la politique culturelle

Un travail d'évaluation est donc entrepris au début de 2013 et donne lieu à l'élaboration d'un « état des lieux après dix ans de politique culturelle », rendu public lors d'une journée de réflexion du milieu culturel sherbrookoise en juin 2013. Le rapport soumis au comité de la culture au terme de cette journée de réflexion conclut que la politique de 2003 a globalement rempli son rôle, qu'il n'y a pas lieu de la maintenir telle quelle ou de la mettre à jour et qu'il faut désormais s'inscrire dans la dynamique de l'élaboration d'une nouvelle politique culturelle. Le développement culturel étant désormais compris comme une responsabilité requérant la participation et la contribution de l'ensemble de la collectivité, la nouvelle politique devrait servir de guide à la poursuite d'un dessein culturel collectif et proposer une vision du développement culturel de l'ensemble de la collectivité sherbrookoise, projetée sur dix ans, qui décrira où nous voulons aller comme collectivité sur le plan culturel et où nous voulons être arrivés en 2026, ce qui impliquera un certain nombre de choix qui devraient faire l'objet d'un consensus au sein de la collectivité.

En conséquence, en janvier 2014, le conseil municipal confie à la Division de la culture, sous la supervision du comité de la culture, le mandat d'élaborer un projet de nouvelle politique culturelle qui intègre « un énoncé de vision, projeté sur dix ans, du développement culturel de la collectivité sherbrookoise, et qui prend en compte les deux documents suivants : *État des lieux après dix ans de politique culturelle (2003-2013)* et *le Compte rendu de la journée de réflexion du milieu culturel sherbrookoise tenue le vendredi 14 juin 2013*<sup>3</sup> ».

## — L'énoncé de vision du développement culturel de la collectivité

L'année 2014 sera consacrée à l'élaboration de cet énoncé de vision. De façon à être en phase avec la planification stratégique générale de la Ville de Sherbrooke, l'énoncé de vision – et la nouvelle politique culturelle municipale qui en découlera – s'inscrira dans le cadre de développement défini par le plan stratégique du développement du territoire de Sherbrooke, élaboré par le comité du schéma d'aménagement de la Ville de Sherbrooke et adopté par le conseil municipal en janvier 2012<sup>4</sup>.





Selon cet énoncé de vision stratégique, en 2026, Sherbrooke sera une « ville universitaire, à échelle humaine, respectueuse de l’environnement dont le dynamisme économique [sera] un modèle de référence au point de vue international ». Les Sherbrookoises et les visiteurs que la ville accueillera apprécieront son ambiance paisible et décontractée, ses services et ses offres culturelles et sportive, son centre-ville dynamique, son patrimoine, son paysage urbain à échelle humaine et ses nombreux espaces de détente en nature. L’énoncé fait une large place au développement culturel. Afin de réaliser la vision de Sherbrooke en 2026, le document propose, entre autres stratégies de développement, celle d’« accroître la vitalité et le rayonnement des arts et de la culture ». Les orientations préconisées dans cette stratégie s’inscrivent dans un contexte où « la participation des citoyens aux activités culturelles est particulièrement élevée » en raison de « la grande diversité de l’offre, son accessibilité sur l’ensemble du territoire, la disponibilité d’équipements culturels majeurs, l’implication des artistes et des bénévoles dans les fonctions de création, de production, de conservation, de diffusion, de gestion et d’animation<sup>5</sup> ». L’accès aux arts et à la culture se doit d’être offert à tout citoyen en tant que facteur essentiel d’épanouissement personnel et de qualité de vie. L’activité culturelle assure ainsi indirectement l’enracinement dans les quartiers, la participation citoyenne et la vie communautaire. Elle contribue à l’animation, à la fréquentation et au dynamisme du centre-ville, pôle culturel d’importance.

Afin de concrétiser la croissance de la vitalité et du rayonnement des arts et de la culture comme stratégie de développement, le document détermine six orientations : renforcer la concertation locale et régionale en matière de développement culturel, accroître l’offre d’activités et d’événements culturels de

qualité, soutenir et favoriser le développement des diffuseurs et des créateurs, doter la ville d'un centre de diffusion artistique de capacité d'accueil intermédiaire, encourager l'installation d'œuvres d'art public, adopter et mettre en œuvre une politique du patrimoine culturel. Parmi les orientations retenues dans d'autres secteurs stratégiques, un certain nombre font aussi appel à des interventions de caractère culturel, concernant, par exemple : la protection et la mise en valeur du cadre bâti dans les quartiers anciens, la mixité sociale, le développement de l'offre culturelle et d'événements à grand déploiement visant à faire de Sherbrooke une destination touristique recherchée et le développement de partenariats avec des organismes culturels.

La mise en œuvre des stratégies et des orientations de la vision stratégique 2011-2026 suppose l'élaboration de politiques et de plans directeurs appropriés et prévoit notamment le renouvellement de la politique culturelle. Bref, la table est mise pour un renouvellement de la politique culturelle municipale et celle-ci devra tenir compte du menu que propose l'*Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire*.

### — La réforme de la gestion des loisirs, des parcs et des services de proximité

Concurremment aux travaux d'élaboration de la vision du développement culturel de la collectivité, un vaste chantier s'ouvre à la Ville, à la suite de l'adoption, par le conseil municipal, le 3 mars 2014, de la *Réforme de la structure politique et des services de proximité*<sup>6</sup>, en vue de concrétiser les visées de celle-ci en matière de gestion des loisirs, des parcs et des services de proximité, à savoir permettre une plus grande agilité organisationnelle en réponse aux besoins nombreux et diversifiés de la population ainsi qu'un accompagnement plus soutenu aux initiatives des bénévoles et des organismes du milieu, notamment en regroupant les ressources professionnelles de la Ville tout en accentuant les interventions de proximité. C'est dans ce contexte de réorganisation majeure, entre autres du Service des sports, de la culture et de la vie communautaire, préconisant une approche tournée vers le développement des communautés locales, que la politique culturelle est mise en application à titre de contribution au renforcement du cadre de vie de qualité des citoyens de la ville.



## — Au diapason des grandes tendances internationales

En phase avec le plan général de développement de la Ville, la présente politique culturelle municipale ne saurait faire fi des grandes tendances qui, à l'échelle internationale, orientent de nos jours le développement culturel des sociétés. La culture est aujourd'hui considérée comme le quatrième pilier du développement durable d'une collectivité, au même titre que la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental.

En 2004, l'organisation internationale Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), qui regroupe des villes représentant plus de la moitié de la population mondiale, a adopté l'*Agenda 21 de la culture*, un document de référence pour les politiques culturelles municipales qui fait de la culture un moteur transversal et incontournable de développement local. En novembre 2011, le Conseil des ministres du Québec a adopté l'*Agenda 21 de la culture du Québec*, devenant ainsi le premier gouvernement « national » à se doter de son propre Agenda 21. Ce document a retenu 21 objectifs, dont la mise en œuvre s'effectue par l'engagement de différents acteurs de la société –

dont les municipalités – à réaliser des actions de toute nature qui cadrent avec les 21 objectifs.

Enfin, dans le sillage de l'*Agenda 21 de la culture*, les représentants de cités et de gouvernements locaux du monde entier, convoqués par CGLU lors du Sommet Culture, ont adopté, à Bilbao, en Espagne, le 19 mars 2015, le document *Culture 21 : Actions*<sup>7</sup>, qui vise à opérationnaliser l'*Agenda 21 de la culture* de 2004 en proposant des actions spécifiques destinées à orienter le travail des gouvernements locaux en matière de développement culturel, à évaluer le degré des acquis et à favoriser une meilleure réalisation de leurs politiques de développement culturel. L'organisme Les Arts et la Ville, qui réunit les acteurs des scènes municipale et culturelle du Québec et des communautés acadiennes et francophones du Canada, a donné son appui à l'adoption du document *Culture 21 : Actions*<sup>8</sup> et s'est engagé à élaborer une stratégie de sensibilisation des collectivités de l'ensemble du territoire québécois à l'*Agenda 21 de la culture* et à *Culture 21 : Actions – les engagements sur le rôle de la culture dans les villes durables* afin de favoriser la connaissance et la mise en œuvre de ces outils sur le plan local. Les énoncés de principe de ces différents documents constituent les fondements de la présente politique culturelle municipale.

Au diapason des grandes orientations internationales actuelles.

Politiques de développement culturel de 1983 et 1991.

Regroupement municipal de 2002 et politique culturelle de 2003.

Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire (2012).

Dix ans d'application de la politique culturelle de 2003 (2013).

Énoncé de vision du développement culturel de la collectivité (2014).

Réforme : gestion des loisirs, des parcs et des services de proximité (2014).

**HORIZON  
2026  
(2016)**

### — Une démarche continue et intégrée

La présente politique culturelle de la Ville de Sherbrooke s'inscrit en continuité avec les interventions de la Ville de Sherbrooke en matière de développement culturel depuis 30 ans. Elle est en phase avec l'énoncé de vision stratégique de la Ville en matière de développement culturel, économique, environnemental et social du territoire, tout comme elle tient compte de la réforme de la gestion des parcs, des loisirs et des services aux citoyens mise en œuvre en 2015. Elle est aussi au diapason des grandes orientations internationales actuelles en matière de culture et de développement durable.



20  
26

## LA MISSION DE LA VILLE À L'ÉGARD DE LA CULTURE

Repensée à la lumière de l'expérience de dix années d'application de la politique culturelle de 2003<sup>9</sup> et repositionnée dans le cadre défini par l'*Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire*<sup>10</sup>, adopté par la Ville en 2012, et en tenant compte des responsabilités générales que doit assumer l'administration municipale à l'égard de l'ensemble des citoyens de son territoire, la mission de la Ville de Sherbrooke en matière de développement culturel s'énonce comme suit :

en concertation avec ses partenaires des secteurs public, privé et associatif intervenant dans le milieu local, la Ville de Sherbrooke, au titre de ses responsabilités à l'égard de l'ensemble des citoyens vivant sur le territoire de la ville de Sherbrooke, assume le leadership du développement culturel de la collectivité sherbrookoise et, à ce titre :

- contribue à la promotion et à la diffusion des activités et des initiatives qui animent la vie culturelle de la collectivité en vue de favoriser leur accessibilité au plus grand nombre de citoyens et de contribuer au rayonnement de Sherbrooke comme ville culturelle reconnue;
- soutient les organismes artistiques et culturels dans leur mission de création, de production, de conservation, d'animation et de diffusion au moyen de la gestion de programmes d'assistance et de la prestation de services à leur intention;

- s'assure de l'exploitation ou de la mise en valeur, au bénéfice de l'ensemble de sa population, des biens et des équipements culturels de propriété municipale comme : les maisons de la culture dans les arrondissements, le Théâtre Granada, la place Nikitotek, le Centre des arts de la scène Jean-Besré, la bibliothèque municipale Éva-Senécal et ses collections ainsi que la collection d'œuvres d'art et de monuments commémoratifs;
- valorise, au moyen d'activités d'information, de sensibilisation, de conscientisation et d'accompagnement, l'adoption de pratiques culturelles par la population;
- contribue à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier, mobilier et immatériel du corpus collectif sherbrookoise;
- assure, par la prestation de services de proximité des arrondissements, la présence des arts et de la culture sur l'ensemble du territoire sherbrookoise;
- contribue, par son soutien à une programmation continue d'activités artistiques et culturelles, à faire du centre-ville de Sherbrooke un lieu véritablement identitaire et rassembleur de la communauté sherbrookoise;
- pilote les démarches de mutualisation des ressources requises aux fins de la réalisation du développement culturel de la collectivité sherbrookoise;
- assure une veille stratégique visant à tirer profit des ressources et des programmes offerts par les différents niveaux de gouvernement afin d'en faire bénéficier le milieu culturel local et l'ensemble des citoyens et fait valoir, à cette fin, son pouvoir d'influence auprès des instances concernées<sup>11</sup>.



La Société d'histoire de Sherbrooke.



# 20 26

## LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE CULTURELLE

L'*Agenda 21 de la culture*<sup>12</sup> adopté en 2004 par l'organisation internationale Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), a jeté les bases d'une réflexion sur le rôle de la culture dans le développement durable des sociétés. S'inspirant de ce document, le Conseil exécutif du gouvernement du Québec a adopté, en 2011, l'*Agenda 21 de la culture du Québec – Culture aujourd'hui demain*<sup>13</sup>, destiné à orienter l'ensemble des politiques du gouvernement du Québec ainsi que les politiques culturelles municipales. Plus récemment, soit depuis le 19 mars 2015, CGLU propose le guide complémentaire *Culture 21 : Actions – les engagements sur le rôle de la culture dans les villes durables*<sup>14</sup>, en vue d'aider les villes du monde entier à placer la culture au cœur de leurs politiques de développement.

Ajoutons enfin que le réseau Les Arts et la Ville, dont fait partie la Ville de Sherbrooke, dans une déclaration d'appui<sup>15</sup> à l'adoption par CGLU du guide *Culture 21 : Actions*, a repris à son compte, à son tour, un certain nombre des principes formulés dans les documents mentionnés ci-dessus.



Maison des arts et de la culture de Brompton.

La présente politique culturelle municipale se fonde sur un ensemble de notions contenues dans ces différentes déclarations, dont en particulier les énoncés suivants :

- la culture est constituée par les valeurs, par les croyances, par les langues, par les connaissances, par les arts et par les savoirs par lesquels une personne, individuellement ou collectivement, exprime toute son humanité comme le sens qu'elle confère à son existence et à son développement;
- la culture est un patrimoine commun qui élargit la capacité de chacun à créer son propre futur;
- la culture est un élément central et essentiel pour toute personne et toute communauté, car elle nous relie à notre histoire, elle fonde notre identité et nous permet de nous réinventer en permanence. Chaque personne constitue un citoyen culturel qui a le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, à l'expression de sa culture et à la construction de son identité;
- la citoyenneté culturelle comprend des droits, des libertés et des responsabilités. L'accès et la participation à l'univers culturel et symbolique à tous les moments de la vie constituent des facteurs essentiels pour le développement des capacités de sensibilité, de choix, d'expression et d'esprit critique qui permettent une interaction harmonieuse ainsi que la construction de la citoyenneté et de la paix dans nos sociétés;
- la culture est un moteur majeur de cohésion sociale et constitue un outil essentiel pour favoriser l'intégration et l'inclusion de chaque citoyen;
- la diversité culturelle constitue le principal patrimoine de l'humanité. Elle est le produit de milliers d'années d'histoire, le fruit de la contribution collective de tous les peuples à travers leurs langues, leurs idées, leurs techniques, leurs pratiques et leurs créations;
- le patrimoine culturel, dans la multiplicité de ses dimensions - de la mémoire au paysage -, est le témoignage de la créativité humaine, une ressource pour l'identité des personnes et des peuples;
- le territoire est une construction sociale, fruit d'une interaction de longue durée des groupes humains dans leur processus d'appropriation et de transformation de la nature. Il reflète l'histoire, l'identité et les valeurs des personnes qui y habitent;





- les biens et les services culturels ne sont pas des marchandises comme les autres, car ils sont porteurs de sens, de signification et d'identité;
- l'éducation et l'ouverture d'espaces de dialogue, favorisées notamment par les technologies de l'information et de la communication, jouent un rôle fondamental dans l'émergence de la citoyenneté culturelle des personnes, de la créativité et de la capacité d'innovation d'une collectivité;
- le renforcement de la capacité d'action des citoyens et des conditions favorisant l'émergence de leaders ainsi que l'établissement de relations d'échange et de partenariat sont essentiels pour assurer le dynamisme du développement culturel local;
- la culture est un important moteur de développement économique, comme secteur économique en soi ainsi que de par sa capacité à renforcer l'attractivité des milieux et la fierté des habitants, et à promouvoir et à renouveler des dynamiques de développement local;
- la culture est une dimension essentielle du développement territorial et de la protection de l'environnement en permettant de créer des

milieux et des cadres de vie sains et stimulants dans lesquels les citoyens se reconnaissent et ont envie de vivre;

- le développement culturel se fonde sur la multiplicité, sur l'interaction et sur le partenariat de tous les acteurs qui constituent l'écosystème culturel, y compris les institutions publiques, les organisations de la société civile et les acteurs privés, dans une logique qui favorise l'innovation;
- la culture est un pilier du développement durable de nos communautés et elle constitue un moteur essentiel pour favoriser l'atteinte d'un développement qui soit inclusif, prospère et équitable pour les générations présentes et futures.



Patrick Beaulieu, détail de *Nuée d'éclosions*, 2015, Collection d'œuvres d'art et de monuments commémoratifs de la Ville de Sherbrooke, Maison bleue, parc du Domaine-Howard.



Maison bleue, parc du Domaine-Howard.



20  
26

## LES VALEURS

La réalisation de l'énoncé de vision du développement culturel de la collectivité sherbrookoise ne saurait se faire sans une adhésion explicite à un certain nombre de valeurs. Dans la poursuite de la réalisation de cet énoncé de vision, la présente politique adhère aux valeurs suivantes :

- la **concertation** de tous les intervenants engagés dans le développement culturel de la collectivité sherbrookoise;
- le **respect** de la mission, de la juridiction et des spécificités des partenaires du développement culturel;
- l'**ouverture** quant aux différentes formes d'expressions artistiques et culturelles et quant à la variété des pratiques culturelles;
- l'**inclusion** de tous quant à la pratique culturelle et à l'accessibilité aux arts et à la culture;
- l'**équité** dans l'accessibilité aux programmes et aux services offerts par la Ville;
- l'**audace** et l'**innovation** dans le choix des moyens de pratique et d'expression artistique et de promotion des initiatives et des réalisations du domaine des arts et de la culture.

## LES ENJEUX

L'élaboration d'une politique culturelle municipale suppose, au préalable, une perception claire des principaux enjeux actuels du développement culturel d'une collectivité. Ces enjeux détermineront à leur tour les orientations maîtresses de la politique. *L'Énoncé de vision du développement culturel de la collectivité sherbrookoise*, projeté sur dix ans (2016-2026), a retenu neuf enjeux majeurs interreliés et d'importance égale. Pris en compte globalement et simultanément, ces enjeux doivent mobiliser les efforts de chacune des parties prenantes au cours de la prochaine décennie et orienter notamment les stratégies qui seront mises en place par la Ville dans le cadre de l'exercice de sa mission de développement culturel, en concertation avec ses partenaires<sup>16</sup>. Ces enjeux sont les suivants :

- **La participation citoyenne** : bien que riche et diversifiée, la vie culturelle sherbrookoise n'est pas pour autant accessible également à l'ensemble des citoyens. Cette différence d'accès tient à des raisons comme la localisation des ressources culturelles, la diversité de la situation économique des citoyens, les différences d'intérêts, d'éducation et de

scolarisation de la population, l'augmentation de la population vieillissante dont les revenus diminuent et la difficulté de susciter chez bon nombre de jeunes l'intérêt pour les différents aspects de l'expression culturelle. Pour la Ville, cet enjeu interpelle particulièrement les services de proximité en matière d'accessibilité aux arts et à la culture ainsi que l'accessibilité aux services des bibliothèques publiques sur l'ensemble du territoire.

- **Le financement des arts et de la culture** : dans la plupart des sociétés, le financement des arts et de la culture représente un défi de tous les instants. Toutes les manifestations artistiques et culturelles s'inscrivent dans un cadre économique et, de ce fait, engendrent normalement, comme tout bien de consommation, un prix à payer par celui qui veut y avoir accès et en profiter. Toutefois, les artistes, les créateurs et les organismes culturels ne peuvent compter sur leurs seuls revenus autonomes, ceux-ci provenant notamment de la vente de billets d'entrée; ils doivent donc faire appel au soutien public et au mécénat privé. D'une part, la contribution de la Ville de Sherbrooke doit pouvoir se mesurer à l'aune d'indicateurs reconnus qui évaluent l'effort



des villes québécoises de taille comparable. D'autre part, il y aura lieu, au cours de la décennie à venir, de déployer des efforts particuliers pour amener les milieux d'affaires à soutenir davantage la culture et les arts. Le soutien financier aux arts et à la culture constitue un enjeu d'autant plus crucial que Sherbrooke aspire à une plus grande reconnaissance à titre de « ville culturelle » d'importance au Québec. Le rayonnement d'une ville de culture constitue un facteur d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, d'implantation de nouvelles entreprises et de croissance des clientèles étudiantes. C'est notamment grâce au rayonnement de ses artistes, de ses institutions et de ses manifestations culturelles que Sherbrooke pourra conserver et pourra rehausser le pouvoir d'attraction de son milieu de vie.

- **La plus-value identitaire** : forte depuis sa fondation d'une présence agissante de citoyens d'expression anglaise puis de l'apport sans cesse croissant des communautés ethnoculturelles, la Ville de Sherbrooke doit aujourd'hui mettre à profit tous les facteurs culturels qui en ont fait une collectivité unique, riche d'une histoire de deux siècles et de traditions, afin de préciser



Gorge de la rivière Magog.

et de renforcer une identité renouvelée. C'est à ce défi que peut contribuer la vitalité culturelle locale en façonnant une identité typiquement « sherbrookoise » et en favorisant le développement d'une fierté identitaire au sein de la collectivité. Cette identité ne saurait être un simple concept; elle doit s'incarner dans la vie, dans des symboles, dans des événements, dans des célébrations et dans des lieux. C'est d'abord au sein des milieux de vie, soit les 33 communautés locales<sup>17</sup> qui composent le tissu social de la collectivité sherbrookoise et auxquelles s'intègrent les citoyens, que cette identité sherbrookoise est d'abord appelée à se façonner. Au-delà de ce lieu particulier d'appartenance locale auquel se rattachent les citoyens, le centre-ville de Sherbrooke, à l'endroit même où la ville de

Sherbrooke a pris naissance en 1802, pourrait et devrait devenir ce lieu privilégié de rassemblement de l'ensemble de la collectivité et d'expression de son identité. Cette plus-value identitaire se réalisera à la faveur d'un plan de réaménagement appelé à se réaliser au fil des ans et grâce à une programmation continue d'activités culturelles qui attireront les citoyens vers « leur » centre-ville pour s'y récréer, manger, magasiner, se divertir, s'amuser, fêter et nourrir ainsi leur identité « sherbrookoise » et où les visiteurs viendront à leur tour s'enrichir de cette identité « sherbrookoise » forte.

- **L'aménagement de la ville :** considérée comme l'ensemble des traits distinctifs d'une société, la culture englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. La culture imprègne toutes les facettes de l'existence, à commencer par notre milieu de vie lui-même, notre ville, l'aménagement du territoire, l'architecture, l'urbanisme, le mobilier urbain, les parcs, les aménagements floraux, la protection des sites, les immeubles et les autres éléments patrimoniaux, les œuvres d'art public, tout ce qui fait en sorte que la ville soit belle et qu'il fasse bon y vivre. L'enjeu est

de préserver la beauté de la ville, de l'embellir davantage et d'en faire une cité à l'image de sa population, respectueuse de son histoire, de ses traditions et de son patrimoine bâti, soucieuse d'intégration et de bon goût dans son développement immobilier et dans l'aménagement des espaces publics, préoccupée par la qualité de l'affichage et par la signalisation, par l'installation d'œuvres d'art, par le soin de l'environnement, par les arbres, par les aménagements floraux, bref une ville où le résident et le visiteur sentent le souci de la beauté, de la propreté et de la qualité de vie. Le centre-ville de Sherbrooke doit, à cet égard, faire l'objet d'une attention particulière.

- **L'attraction et la rétention des artistes, des artisans, des auteurs et des travailleurs culturels :** les conditions de pratique du métier d'artiste et du fonctionnement des organismes culturels sont souvent précaires : artistes, créateurs et travailleurs culturels arrivent difficilement à vivre de leur art et de leur métier. Aussi, l'exode des artistes ayant une pratique professionnelle soutenue constitue une menace toujours présente. Or, ce sont les créateurs et les artistes qui sont les acteurs principaux du développement culturel d'une société. En tant que fleurons d'une ville culturelle, les professionnels des arts et de la



culture doivent être motivés à s'établir à Sherbrooke et à s'y épanouir. L'amélioration des conditions favorables à une pratique artistique professionnelle demeure donc un enjeu de la prochaine décennie.

- **Le tourisme culturel :** le tourisme englobe l'ensemble des activités économiques auxquelles la personne fait appel lors d'un déplacement d'affaires ou d'agrément. Le touriste s'intéresse notamment à la culture ou aux attraits du lieu qu'il visite. Bien que la ville de Sherbrooke soit située dans une région de lacs et de montagnes et qu'elle soit elle-même pourvue de sites naturels remarquables, ces attraits ne sauraient à eux seuls contribuer à une industrie touristique florissante. D'où la nécessité de faire appel au tourisme culturel si l'on veut faire rayonner Sherbrooke par la mise en valeur et par le développement durable d'attraits récréotouristiques. Le tourisme culturel a pour but de découvrir le patrimoine culturel d'une région et, par extension, le mode de vie de ses habitants; il englobe les activités et les expériences culturelles qui attirent les visiteurs et enrichissent leur séjour. Il consiste à s'imprégner

d'une manière agréable du mode de vie de la population locale et à le partager. Phénomène social et économique de fond dans le monde contemporain, le tourisme culturel représente une part de plus en plus importante du marché de l'industrie du tourisme. Bien que la Ville doive jouer, soit directement ou par le truchement d'un organisme délégué, un rôle central dans le développement de l'industrie du tourisme, le développement durable du tourisme culturel doit prendre assise, entre autres, sur la mobilisation des partenaires de l'industrie afin d'accroître la synergie et de favoriser l'action concertée. Le tourisme culturel est *de facto* une activité importante à renforcer pour les développements économique et social d'un territoire comme la ville de Sherbrooke.

- **L'établissement d'un partenariat étendu :** le développement culturel de la collectivité suppose l'action concertée d'une foule d'intervenants - organismes culturels, diffuseurs, pouvoirs publics, établissements d'enseignement, entreprises privées et acteurs économiques - qui, chacun dans le cadre de sa mission,

concourt à promouvoir le soutien du travail des créateurs, des artistes et des travailleurs culturels, la diffusion de leurs œuvres et l'accès de tous les citoyens aux arts et à la culture. Cette action concertée suppose la mise en place de mécanismes de concertation et de gouvernance chargés de faciliter l'échange d'information, la planification d'activités et de services et la maximisation de l'utilisation des ressources disponibles.

L'établissement d'un partenariat étendu sera donc un enjeu majeur au cours de la prochaine décennie. Parmi les sujets d'intérêt commun, la question de la reconnaissance éventuelle des diffuseurs en lien avec les responsabilités de la Ville devra être prise en considération.

- **Le développement durable** : la culture est considérée comme le quatrième pilier du développement durable d'une collectivité, au même titre que la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental. La culture façonne ce que nous entendons par « développement » et détermine les actions des peuples. La relation entre culture et développement durable se conjugue en deux points spécifiques : le développement du



Centre culturel et du patrimoine Uplands.



secteur culturel en soi et la garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques. Le gouvernement du Québec a adopté en 2011 l'*Agenda 21 de la culture du Québec*<sup>18</sup>. Ce document constitue, pour le gouvernement du Québec et pour les municipalités, qui sont invitées à y adhérer, un plan d'action du développement durable, qui prend en compte les principes de protection du patrimoine culturel, de préservation de la diversité culturelle, d'utilisation durable des ressources culturelles ainsi que de créativité et d'innovation au service du développement d'une société. L'enjeu consiste donc à intégrer la culture dans les politiques de développement afin de créer des conditions propices au développement durable.

- **L'impact sociétal des nouvelles technologies :**

le numérique concerne des modes de reproduction, de stockage et de partage de renseignements grâce à des outils informatiques. Le numérique transforme radicalement la façon dont sont structurés les échanges d'information et son avènement entraîne des enjeux fondamentaux

pour les arts et la création artistique, notamment en termes d'accessibilité aux contenus et de droits d'auteur. Grâce au numérique, l'accès aux contenus culturels devient illimité. Le numérique touche à tous les paramètres de la création, de la production, de la diffusion et de la consommation des arts et de la culture. Il affecte l'identité même de l'artiste ainsi que son rôle social et son engagement dans la cité. Les technologies numériques peuvent créer des ponts inédits en vue de l'accès à la culture et aux arts. Notamment, l'utilisation ordonnée et efficace des réseaux sociaux doit, au cours des dix prochaines années, constituer un formidable moyen de diffusion de la culture et faire en sorte que les contenus culturels sherbrookoïses deviennent accessibles sur les plateformes numériques. Il faut aussi veiller à ce que l'information en matière culturelle puisse utiliser davantage les technologies numériques comme moyen de joindre les clientèles, résidentes et visiteuses, et, particulièrement, les jeunes, pas toujours accessibles autrement.



Site archéologique de Brompton.



# 20 26

## LES GRANDES ORIENTATIONS, LES STRATÉGIES ET LES ACTIONS STRUCTURANTES

Les grandes orientations qui suivent, ainsi que leur déclinaison en stratégies et en actions structurantes, précisent la démarche qu'entend poursuivre la Ville de Sherbrooke au cours de la prochaine décennie afin de réaliser la vision du développement culturel de la collectivité sherbrookoise (2016-2026), dont l'énoncé apparaît en déclaration liminaire de la présente politique. Cette démarche s'inscrit elle-même dans le cadre du développement du territoire que s'est donné la Ville de Sherbrooke dans son *Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire* adopté en janvier 2012.

L'analyse des forces et des faiblesses de la collectivité sherbrookoise en matière de développement culturel, ainsi que des menaces et des possibilités qui émanent de son environnement externe<sup>19</sup>, a permis de dégager un certain nombre d'enjeux qui doivent mobiliser le développement culturel de la collectivité sherbrookoise au cours de la décennie 2016-2026.

De l'ensemble de ces observations découlent sept grandes orientations de développement destinées à baliser l'action de la collectivité au cours des prochaines dix années. Ces orientations ont une portée générale et s'inscrivent dans une perspective macroscopique du développement culturel de la collectivité sherbrookoise<sup>20</sup>.



Théâtre Granada.

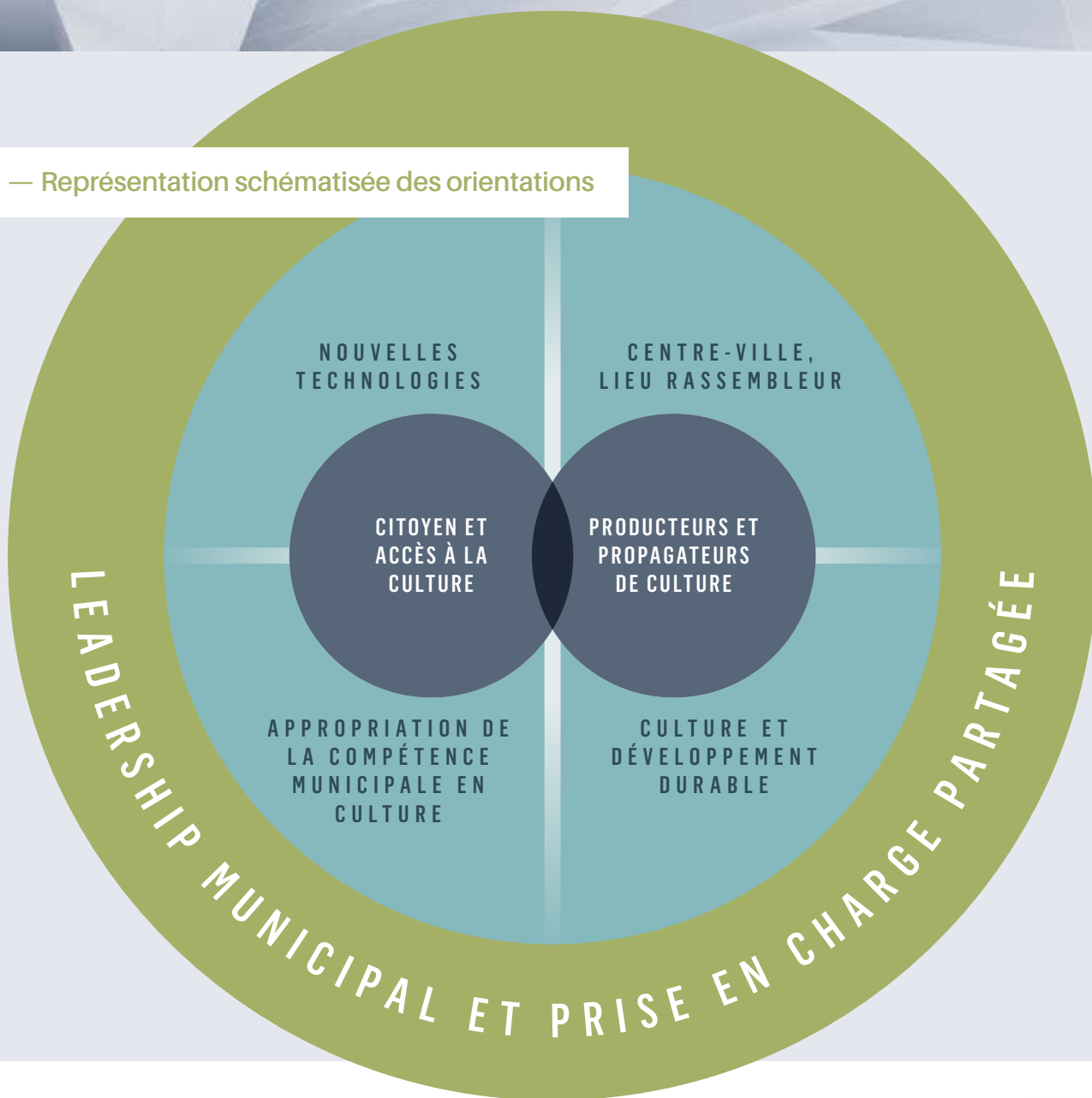




Au centre de la présente politique (voir l'illustration ci-après), se trouvent, d'une part, l'accessibilité du citoyen aux arts et à la culture et, d'autre part, le soutien aux producteurs et aux propagateurs de culture, la rencontre entre ces deux sphères étant au cœur de la vie culturelle de la collectivité. Autour de cet ensemble gravitent quatre défis auxquels s'attaque la politique, soit l'utilisation novatrice des nouvelles technologies au service du développement culturel, le développement du centre-ville comme lieu rassembleur de la communauté, l'appropriation de la compétence municipale en culture et le rapport entre les politiques et les procédures municipales et le développement culturel ainsi que la contribution de la culture au développement durable de la collectivité sherbrookoise. Le troisième cercle indique enfin que ce projet global de société repose à la fois sur un leadership municipal affirmé et sur la concertation accrue de tous les partenaires concernés. Aussi, est-ce dans une approche interactive et dynamique, comme représentée schématiquement, qu'il y a lieu de considérer les grandes orientations de la politique ainsi que les stratégies et les actions structurantes qui les concrétisent.

Précisons par ailleurs que la plupart des actions qui étaient préconisées dans la politique culturelle de 2003 ont été réalisées<sup>21</sup>. Certaines mesures ont cependant été amorcées, mais sont encore en voie de réalisation. D'autres enfin n'ont pu être engagées. Aussi, y a-t-il lieu de resituer, dans la nouvelle dynamique proposée par la présente politique, la réalisation des engagements non encore complétés de la politique culturelle de 2003, notamment l'aménagement d'ateliers-résidences d'artistes, la reconnaissance éventuelle des diffuseurs en regard des responsabilités de la Ville, la sollicitation de partenariats privés majeurs, la mise en réseau des bibliothèques, certains éléments du plan de développement des équipements culturels adopté en 2006 ainsi que le projet de salle intermédiaire de diffusion spécialisée en théâtre et en danse à l'intention du jeune public.

— Représentation schématisée des orientations



## — Le citoyen et l'accès à la culture

### **Orientation générale : assurer la présence d'une vie culturelle accessible à tous les citoyens sur l'ensemble du territoire de la ville.**

Le développement culturel collectif suppose la présence d'une vie culturelle dynamique, variée et pertinente sur l'ensemble du territoire et son accessibilité pour tous les citoyens. Cette vitalité s'incarne dans les milieux de vie grâce à des actions visant l'accès de nouveaux publics aux arts et à la culture et l'épanouissement des personnes, des familles et de la collectivité. À cet égard, la Ville de Sherbrooke continuera d'assumer, auprès des milieux de vie et de l'ensemble de la population, un rôle d'information, de sensibilisation, de conscientisation et d'accompagnement. Ainsi, les arrondissements vont continuer d'assumer leurs responsabilités dans l'identification des services de proximité répondant aux particularités, aux besoins et aux aspirations de leur milieu de vie respectif. L'administration centrale, pour sa part, fournira la prestation de services de proximité conformément à un contrat de performance conclu avec chacun des arrondissements. Ainsi, les arrondissements demeureront maîtres de l'orientation et de

l'animation d'une vie culturelle locale qui pourra prendre la forme d'initiation aux arts et à la culture, d'ateliers, d'expositions, de prestations artistiques et de manifestations culturelles appropriées. L'administration centrale apportera, le cas échéant, un soutien sous différentes formes, telles la mise en réseau des maisons de la culture ou la mise en circulation de productions artistiques locales. Dans ce contexte, la Ville doit assumer une responsabilité importante quant aux services rendus par les bibliothèques publiques au-delà de la prestation des services actuels, notamment par la lutte à l'analphabétisme, le développement du goût de la lecture et de l'écriture chez les jeunes, la diffusion de documents numérisés et l'accès à l'information sur différentes plateformes. La Ville de Sherbrooke doit faciliter, pour tous les citoyens, l'accès aux ressources des bibliothèques publiques, quel que soit l'arrondissement, et tendre à réduire les écarts qui existent dans la prestation des services des bibliothèques publiques par rapport aux normes reconnues à l'échelle du Québec.

**Stratégie d'intervention :** intégrer le développement culturel à l'approche de développement des communautés locales adoptée par la Ville à la faveur de la refonte de la gouvernance

municipale et favoriser ainsi l'accès du citoyen aux arts et à la culture en concertation avec les acteurs sociaux locaux comme les comités culturels d'arrondissement, les maisons de la culture, les regroupements citoyens, les écoles de quartier, les bibliothèques publiques et les agents de médiation culturelle.

La mise en œuvre de cette stratégie suppose l'application de mesures concernant plus particulièrement l'éveil aux arts et à la culture, l'accès du citoyen aux arts et à la culture, la médiation culturelle, le développement des maisons de la culture et le développement du réseau des bibliothèques publiques, mesures auxquelles s'ajoute une considération particulière pour le milieu anglophone.

### L'éveil aux arts et à la culture

Soucieuse de contribuer à l'éveil aux arts et à la culture de l'ensemble des citoyens, la Ville entend :

- promouvoir, à l'aide des ressources culturelles locales, l'acquisition de connaissances autres que techniques, de manière à ce que les citoyens puissent établir ou améliorer leur rapport aux arts et à la culture, et développer leurs connaissances de l'histoire, du contexte, des pratiques et des enjeux contemporains
- reliés à la culture et aux arts en tant qu'expression de notre personnalité collective;
- étendre et intensifier les liens avec les facultés et les départements universitaires et collégiaux locaux afin de faire profiter davantage l'ensemble des citoyens de l'expertise et des connaissances du personnel enseignant et des étudiants;
- stimuler davantage l'intégration des activités culturelles dans la programmation des camps de jour à l'intention de la clientèle enfantine.

### L'accès du citoyen aux arts et à la culture

Reconnaissant que la participation active à la vie culturelle est une des clés de l'inclusion sociale, la Ville se propose de :

- favoriser, dans la mise en marché des activités des arts et de la culture, des mesures visant à joindre davantage le public jeune, la population vieillissante et les clientèles fragilisées ou provenant des milieux défavorisés;
- soutenir les initiatives d'animation destinées plus particulièrement à favoriser l'intégration des personnes immigrantes, notamment en rendant



plus apparent le métissage culturel qui se vit à Sherbrooke;

- faire circuler des spectacles gratuits dans les parcs de quartier pendant la saison estivale en vue d'amener les jeunes et leur famille à s'intéresser davantage aux arts et à la culture et à découvrir et à apprécier les organismes culturels locaux;
- accroître le nombre d'interventions « hors les murs », là où se trouvent les gens;
- favoriser, par la mise en œuvre d'un ensemble approprié de moyens, la concertation des organismes culturels en vue d'atteindre de nouveaux publics;
- promouvoir le recours au Fonds du sport et du loisir sherbrookoise pour favoriser l'accès des enfants et des jeunes des milieux défavorisés aux activités de loisirs culturels;
- reconnaître comme inscrites dans un continuum les notions de « loisir culturel » et de « pratique culturelle professionnelle » et, au besoin, jumeler des « professionnels de la culture » à des gens ayant une pratique culturelle amateur au sein des différentes communautés locales.

## La médiation culturelle<sup>22</sup>

Reconnaissant la médiation culturelle comme un champ d'intervention privilégié visant à faciliter l'accès du citoyen aux arts et à la culture, la Ville entend :

- privilégier, en matière d'intervention auprès des clientèles marginalisées, une action conjointe de la Division de la culture et de la Division des loisirs et de la vie communautaire;
- favoriser une approche de concertation entre la Ville et les autres acteurs sociaux (santé, éducation, affaires) en matière de médiation culturelle;
- maintenir la plus grande accessibilité possible aux spectacles offerts à l'extérieur, particulièrement en période estivale, afin de tenir compte de la précarité financière de certains citoyens;
- encourager les maisons de la culture à demeurer sensibles à la médiation culturelle et, à cette fin, leur apporter un soutien approprié;
- promouvoir les initiatives de médiation culturelle à l'intention de clientèles moins favorisées.

## Le développement des maisons de la culture

Afin d'assurer un développement coordonné des maisons de la culture dans les différents arrondissements et de répondre aux besoins des diverses clientèles des communautés locales, particulièrement à ceux des citoyens les plus en marge de la vie culturelle, la Ville entend :

- préciser le rôle et les responsabilités de la Ville (administration centrale et comités culturels d'arrondissement – élus et services municipaux) à l'égard des maisons de la culture;
- soutenir, le cas échéant, la mise en réseau de services de proximité rendus aux citoyens dans les arrondissements dans le domaine des arts et de la culture, notamment par les maisons de la culture, et favoriser ainsi la circulation de productions locales<sup>23</sup> et le rapprochement des arts et de la culture de la population;
- favoriser l'établissement de partenariats entre les maisons de la culture, les écoles de quartier et la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

## Le développement du réseau des bibliothèques publiques

Lieux-phares de l'initiation à la lecture et à la littératie ainsi que du développement du goût de lire, de s'informer et de se cultiver, les bibliothèques publiques se doivent de rendre leurs services disponibles à l'ensemble des milieux de vie du territoire municipal et de répondre plus particulièrement, par des aménagements nouveaux et des approches innovantes, s'il y a lieu, aux besoins des tout-petits, des adolescents, des aînés, des personnes en démarche d'intégration et des clientèles fragilisées. Responsable au premier chef du réseau des bibliothèques publiques, la Ville entend :

- élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant la mise en réseau des bibliothèques publiques et comprenant l'adoption d'un catalogue informatisé commun, le partage des collections, des services et des ressources, l'harmonisation des tarifs et des règlements, la planification en commun du développement ainsi que la définition d'un modèle de gouvernance efficace et respectueux des communautés locales;
- élaborer un plan d'action en vue d'une mise à niveau des bibliothèques publiques, en ce qui a trait aux espaces, aux collections, aux postes de travail, aux activités d'animation, aux budgets et aux



ressources humaines en regard des normes reconnues au Québec dans ce domaine pour les villes de taille comparable;

- assurer une desserte dans les communautés locales ou dans les arrondissements dépourvus d'accès aux ressources d'une bibliothèque publique; à cette fin, explorer d'autres moyens d'assurer la desserte (points de service, roulottes ou camions aménagés en bibliothèques mobiles, navettes ou autobus, maisonnettes à livres, croque-livres, etc.), voire mettre à profit les bibliothèques scolaires après entente avec la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke;
- offrir un service plus rapide et plus performant et favoriser l'autonomie des usagers par l'utilisation des nouvelles technologies (bornes d'auto-prêt, installation de chutes à livres intelligentes, puces électroniques dans les documents);
- faire mieux connaître aux usagers respectifs des neuf bibliothèques du Pôle universitaire de Sherbrooke qu'ils ont accès à toutes ces bibliothèques.

## Le milieu anglophone

Reconnaissant l'importance de la communauté anglophone dans la personnalité culturelle de la ville et l'intérêt de faire valoir la relation harmonieuse entre la communauté anglophone et la communauté francophone, la Ville se propose de :

- mettre en œuvre des mesures visant à accroître la participation des membres de la communauté anglophone à la vie culturelle collective de la communauté;
- dans la foulée d'une initiative d'un partenaire intéressé, conclure une entente visant l'accès aux jeunes d'expression anglaise d'âge scolaire à des productions professionnelles du domaine des arts et de la culture;
- recourir davantage aux médias anglophones (presse, radio et télévision, milieux institutionnels et associatifs, Internet et médias sociaux) afin de mieux joindre la communauté d'expression anglaise.



Place Nikitotek, *L'ensemble à vents de Sherbrooke*, sous la direction de François Bernier, le 24 août 2016.

## — Les producteurs et les propagateurs de culture

### **Orientation générale : assurer un soutien multiforme aux producteurs et aux propagateurs de culture.**

Dans toutes les sociétés, la culture bénéficie de fait du soutien essentiel de la collectivité. Sherbrooke ne fait pas exception. Ce soutien aux arts et à la culture revêt de multiples formes : locaux, installations et équipements mis à la disposition des auteurs, des artistes, des artisans et des travailleurs culturels, programmes d'initiation et de formation aux arts et à la culture offerts par les établissements d'enseignement, soutien à la diffusion des productions des arts de la scène, des

arts visuels, de la littérature et des arts numériques, attribution de bourses, de prix et d'autres formes de reconnaissance publique. À l'intérieur de cet éventail de programmes et d'initiatives, le soutien financier représente une forme importante de l'aide apportée aux organismes culturels. La Ville de Sherbrooke assume déjà une partie de cet effort d'assistance. Malgré son importance, ce soutien, qui s'ajoute à l'aide gouvernementale versée directement aux bénéficiaires, ne saurait répondre à tous les besoins et faire l'économie d'une contribution du secteur privé et associatif sous différentes formes. Des actions concertées seront nécessaires au cours de la prochaine décennie afin de créer un bassin de ressources financières destinées à épauler le développement culturel de la collectivité. En contrepartie, un milieu culturel actif et en bonne santé financière contribuera davantage à l'activité économique locale et ajoutera au pouvoir d'attraction de la ville, notamment par sa participation à des initiatives de tourisme culturel.

**Stratégie d'intervention :** en plus du soutien dont bénéficient déjà, sous différentes formes, les producteurs et les propagateurs de culture admis à la Ville, mettre en place un regroupement de partenaires voué à apporter un appui à des projets de développement du milieu culturel local et à soutenir davantage la pratique



artistique (voir à ce sujet les pages 56 à 60); en outre, réviser la politique d'admissibilité et de soutien de la Ville et adopter une procédure renouvelée d'évaluation du soutien aux producteurs et aux propagateurs de culture.

La mise en œuvre de cette stratégie suppose l'application de mesures concernant plus particulièrement l'actuelle politique d'admissibilité, l'aide aux auteurs, aux artistes, aux artisans et aux travailleurs culturels, les programmes d'initiation aux arts et à la culture chez les jeunes, les programmes d'aide à la création et à la production, l'aide à la diffusion, les équipements culturels et la reconnaissance de la contribution du milieu culturel à l'activité économique locale.

### La politique d'admissibilité et de soutien

Véritable porte d'entrée des services municipaux, l'actuelle politique d'admissibilité<sup>24</sup> de la Ville se doit d'être périodiquement révisée en fonction de l'état et des besoins de la collectivité sherbrookoise. À cette fin, la Ville entend :

- revoir l'actuelle politique d'admissibilité de la Ville en fonction des compétences et des responsabilités de la Ville dans le domaine de

la culture et préciser en conséquence le rapport que la Ville se doit d'entretenir non seulement avec les organismes culturels, mais également avec les auteurs, les artistes, les artisans, les travailleurs culturels, les diffuseurs, les partenaires institutionnels et associatifs et les entreprises locales du secteur culturel soumises aux lois du marché;

- convenir d'un ensemble de règles générales rendant possibles différentes formes de partenariat avec des organismes, tant publics que privés.

### L'aide aux auteurs, aux artistes, aux artisans et aux travailleurs culturels

Les auteurs, les artistes, les artisans et les travailleurs culturels étant les premiers créateurs de culture et l'expression de l'identité de la collectivité, la Ville entend :

- mettre à jour le *Répertoire culturel de la Ville de Sherbrooke* et le rendre plus dynamique et plus accessible, grâce notamment à des applications numériques appropriées;
- en collaboration avec les partenaires concernés, dans le but de faire de Sherbrooke un milieu de vie encore plus attrayant pour les artistes, favoriser

l'accueil en résidence d'écrivains et d'artistes pour des séjours plus ou moins longs de création et de prestation de services auprès de la collectivité;

- dans la perspective des orientations de développement du centre-ville, considérer la faisabilité du projet d'implantation d'ateliers-résidences d'artistes au centre-ville<sup>25</sup>;
- confier à la Division de la culture le rôle de veille stratégique pour la recherche de nouvelles sources de financement.

### Les programmes d'initiation aux arts et à la culture chez les jeunes

Forte des succès obtenus depuis huit ans en matière d'initiation aux arts et à la culture chez les jeunes, en collaboration avec les autorités scolaires, la Ville entend :

- poursuivre l'entente de développement culturel entre la Ville de Sherbrooke et la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke afin de permettre, entre autres activités, aux compagnies locales professionnelles de se produire à l'intention des jeunes, cette intention originale devant demeurer prédominante dans la gestion du programme;

- poursuivre ou mettre en place des ententes entre la Ville de Sherbrooke et les établissements d'enseignement en vue de développer le goût de la lecture chez les jeunes Sherbrookoïses, de faciliter l'accessibilité aux collections des bibliothèques sur le territoire de la ville et d'assurer un continuum au plan de l'initiation et de l'accès aux arts et à la culture.

### Les programmes d'aide à la création et à la production

En plus de l'aide actuellement offerte aux organismes culturels admis en matière de création et de production et en conformité avec la poursuite de leur mission respective, la Ville entend :

- faciliter l'accès des organismes culturels aux meilleurs équipements disponibles, de propriété municipale ou paramunicipale, pour leur permettre de contribuer à la création de productions culturelles qui se démarquent.

### L'aide à la diffusion

Dans le but de préciser ses responsabilités dans le domaine de la diffusion<sup>26</sup> et de favoriser une meilleure





Théâtre Granada.

cohésion et une meilleure coordination des lieux de diffusion au bénéfice de la pratique culturelle sherbrookoise, la Ville entend :

- mettre sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer une vision constructive et concertée en matière de diffusion culturelle tenant compte des interventions de la Ville dans le domaine de la diffusion et prenant appui sur la situation actuelle de la diffusion à Sherbrooke<sup>27</sup>;
- participer aux démarches de concertation, voire les amorcer au besoin, visant à assurer une meilleure complémentarité de la programmation des lieux de diffusion qui sont de propriété municipale avec celle des diffuseurs institutionnels ou privés.

### Les équipements culturels

Dans le but d'assumer sa responsabilité de mettre à la disposition de la collectivité sherbrookoise des équipements culturels de qualité, la Ville entend :

- évaluer la pertinence des éléments non encore réalisés du *Plan directeur des équipements culturels*<sup>28</sup> et mettre en œuvre un nouveau Plan directeur des équipements culturels;

- mener à bien le projet de construction d'un lieu de diffusion spécialisé en théâtre et en danse pour jeune public au centre-ville;
- poursuivre les travaux entrepris en vue de l'aménagement de la Grange rouge du Centre culturel et du patrimoine Uplands;
- favoriser l'adaptation de certains équipements municipaux de manière à leur permettre d'accueillir des artistes en résidence.

### La reconnaissance de la contribution du milieu culturel à l'activité économique locale

Reconnaissant que les activités culturelles apportent une contribution essentielle au développement économique intégré et durable de la collectivité, en rendant possible la création de nouvelles activités économiques, en renforçant l'accès à l'emploi et l'insertion sociale, en étant un important facteur d'attractivité du territoire et en favorisant le développement de l'industrie touristique, la Ville entend :

- promouvoir la mise au point, et éventuellement la mise en œuvre, d'une méthodologie simplifiée d'évaluation périodique de la contribution des arts et de la culture à l'activité économique de la collectivité sherbrookoise;



- prendre les moyens nécessaires et appropriés pour que la contribution des artistes et des organismes culturels à l'activité économique locale fasse l'objet d'une diffusion publique, particulièrement auprès des milieux d'affaires;
- veiller au réinvestissement, dans le domaine des arts et de la culture, d'une partie des retombées économiques, la plus significative possible, résultant des activités artistiques et culturelles locales.

### — La culture et les nouvelles technologies

#### **Orientation générale : faire œuvre innovatrice dans la mise à contribution des nouvelles technologies au service du développement culturel.**

Les technologies numériques connaissent, ces dernières années, un développement accéléré, particulièrement en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications. Le virage numérique et ses enjeux touchent à tous les aspects de la vie et sont appelés à transformer les arts et la culture. Le développement culturel de la collectivité sherbrookoise doit utiliser le virage numérique au

bénéfice des artistes, des auteurs, des artisans et des travailleurs culturels, grâce, notamment, à l'intégration du numérique dans la création, la production et la diffusion des produits culturels, à l'essor des arts numériques, à l'intégration du numérique dans la recherche et le développement ainsi qu'à l'incubation de nouvelles entreprises culturelles. Par ailleurs, l'accessibilité aux arts et à la culture pour l'ensemble des citoyens, spécialement en ce qui concerne les jeunes et les clientèles fragilisées ou vieillissantes, nécessitera une utilisation sans précédent des technologies numériques pour la promotion et la diffusion de l'information culturelle auprès des résidents et des visiteurs. À titre de ville que l'on qualifie d'« intelligente et innovante », la Ville de Sherbrooke se doit de faire preuve d'un engagement immersif, proactif plutôt que réactif, dans les nouvelles technologies, en faisant appel, de concert avec les milieux concernés, à des initiatives inédites et à des solutions intégrées innovatrices dans le but de favoriser le développement culturel de la collectivité.

**Stratégie d'intervention :** tabler sur la présence à Sherbrooke, « ville intelligente et innovante », de ressources et d'expertises publiques, institutionnelles et privées dans le domaine des nouvelles

technologies, particulièrement dans les domaines de l'information et de la communication, afin de faire bénéficier le milieu culturel ainsi que les citoyens des avantages de ces nouvelles technologies, tant dans les domaines de la création et de la production artistiques et culturelles que dans celui de la diffusion efficace et, à large échelle, de l'information culturelle à l'intention de l'ensemble de la population.

La mise en œuvre de cette stratégie suppose donc l'application de mesures concernant plus particulièrement l'utilisation du numérique au bénéfice des artistes et la promotion et la diffusion de l'information culturelle auprès des résidents et des visiteurs.

### Les nouvelles technologies au service des producteurs et des propagateurs de culture

À titre de ville, qualifiée « intelligente » en 2015, reconnaissant l'avènement de la cyberculture et la présence et le rôle croissant des nouvelles technologies, particulièrement dans les domaines de la création et de la production artistiques, ainsi que dans celui de la diffusion des arts et de la culture, la Ville entend :

- faire de l'intégration des nouvelles technologies un enjeu majeur du développement culturel de

la collectivité et une priorité d'action au cours de la prochaine décennie;

- contribuer, en partenariat avec les entreprises, les commerces et les organismes des secteurs privé, institutionnel et associatif, à optimiser la performance du Wi-Fi et sa portée au centre-ville afin de demeurer à la fine pointe de l'utilisation de cette technologie;
- en concertation avec les partenaires concernés, mieux faire connaître auprès du milieu culturel local les ressources et les expertises disponibles localement et susceptibles d'aider les organismes artistiques et culturels à avoir accès à des services-conseils ainsi qu'à se doter d'outils numériques adéquats de gestion et de communication en soutien à la création, à la production et à la diffusion;
- numériser certaines collections d'art public et institutionnelles de façon à les rendre plus facilement accessibles à des fins d'étude et de recherche.

### Les nouvelles technologies et l'information culturelle

La diffusion de l'information visant à atteindre le plus grand nombre possible de citoyens ainsi que de visiteurs sur les activités culturelles et artistiques présentées



localement ayant été identifiée par le milieu culturel comme un besoin prioritaire, la Ville entend :

- entreprendre les démarches nécessaires en vue de la création et de la tenue à jour d'un portail culturel spécifique – **CultureSherbrooke.ca** – interactif, dynamique, moderne et convivial, voué entièrement et exclusivement à faire connaître et à promouvoir les activités des arts et de la culture offertes à Sherbrooke, à regrouper toute l'information concernant la vie culturelle sherbrookoise (offre culturelle, calendrier culturel, événements, patrimoine culturel, organismes culturels et diffuseurs) et à référencer les membres de la collectivité sherbrookoise qui œuvrent dans le domaine des arts et de la culture;
- profiter de l'engouement des jeunes et de l'intérêt croissant des personnes vieillissantes à l'égard des nouvelles technologies pour intensifier la diffusion de l'information culturelle auprès de ces catégories de citoyens.

### — Le centre-ville, lieu rassembleur de la communauté

**Orientation générale : faire du centre-ville de Sherbrooke un lieu rassembleur bouillonnant d'arts et de culture.**

Le centre-ville de Sherbrooke peut et doit redevenir le lieu identitaire et rassembleur de la collectivité sherbrookoise : un lieu où l'on habite, où l'on fait des affaires, où l'on magasine, où l'on se rassemble pour fêter, pour manger, pour s'amuser et pour se divertir, un lieu attrayant pour les visiteurs, à l'image de la population de la ville et de ses traditions. La seule contribution des entreprises commerciales ne saurait suffire à cette fin. Il faut faire du centre-ville un lieu festif, où l'événementiel culturel (au sens large de « mode de vie ») est présent de façon continue et à longueur d'année, grâce à un programme diversifié d'activités artistiques et culturelles en toutes saisons répondant aux besoins des clientèles, intégrant l'architecture, le mobilier urbain, la signalisation, l'art public, l'activité commerciale et les vitrines et faisant appel à des projets d'animation du milieu culturel, à des manifestations populaires et à des événements de rue. Cet effort d'animation doit compter sur la concertation et sur le partenariat de tous les acteurs concernés. Dans cette perspective d'une animation continue du centre-ville, il y a lieu d'intégrer au « centre-ville » proprement dit le pourtour du lac des Nations et faire davantage de cette promenade un lieu unique et choyé, à l'image de la richesse culturelle de Sherbrooke, qui attirera tant les citoyens

que les visiteurs. Le visiteur arrivant à Sherbrooke saura qu'il peut trouver au centre-ville un espace animé et convivial, pour se divertir, pour célébrer, pour manger, pour magasiner, pour apprécier des œuvres d'art et pour s'intéresser, pour se mêler ou pour s'intégrer à la collectivité sherbrookoise.

**Stratégie d'intervention :** profiter des orientations du *Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke (Centre-ville 2020)* adopté par la Ville, pour y intégrer la dimension culturelle et faire du centre-ville de Sherbrooke un lieu vraiment rassembleur pour la communauté, tant par le développement des infrastructures et des équipements culturels (mises à niveau, agrandissements, constructions nouvelles, protection du patrimoine bâti<sup>29</sup>, art public) que par l'animation culturelle intégrée et continue des différents sites qui s'y prêtent.

La mise en œuvre de cette stratégie suppose l'application de mesures concernant plus particulièrement le développement des infrastructures du centre-ville, l'animation culturelle du centre-ville et le développement du tourisme culturel.

## Le développement du centre-ville

Sous le titre *Centre-ville 2020*, un plan directeur de développement du centre-ville de Sherbrooke, établi par le comité consultatif Centre-ville 2020 au terme d'une vaste démarche consultative, a été rendu public au début de l'année 2015<sup>30</sup>. Ce plan précise l'identité et la vocation proposées des différents secteurs du centre-ville et dresse une liste de mesures visant à consolider leur vocation et à réaliser la vision globale de développement du centre-ville. À la faveur de la mise en œuvre de ce plan directeur, la Ville entend :

- intégrer la culture – quatrième dimension du développement durable – à la mise en œuvre du plan directeur;
- profiter des différents projets d'aménagement qui seront déployés conformément aux orientations du plan directeur pour leur conférer une vocation et une teneur culturelles, notamment, à titre d'exemples, le réaménagement de la rue Marquette entre les rues Peel et Ozias-Leduc<sup>31</sup>, l'aménagement de la portion riveraine de la rivière Saint-François<sup>32</sup>, le déménagement des installations de la place Nikitotek, et l'exploitation du potentiel de la rue



Wellington Sud pour le *night life* s'adressant à une clientèle de la classe créative<sup>33</sup> en un projet intégré en arts visuels et en arts numériques (pouvant donner lieu à l'aménagement d'ateliers et de boutiques d'art et d'artisanat, d'ateliers-résidences d'artistes<sup>34</sup>, à la transformation de la rue Therrien, etc.);

- profiter de l'aménagement prévu de chacune des sept entrées du centre-ville<sup>35</sup> pour y installer une œuvre d'art public;
- profiter de l'aménagement de chacune des six unités de paysage<sup>36</sup> pour multiplier les panneaux d'interprétation privilégiant « l'interprétation ludique, éducative et récréotouristique des espaces naturels et patrimoniaux » du centre-ville.

### Le centre-ville, milieu d'activité culturelle

En vue de faire du centre-ville de Sherbrooke un lieu rassembleur pour la communauté grâce à une programmation décloisonnée à caractère culturel à longueur d'année, conciliant à la fois événements et activités permanentes, la Ville entend :

- appuyer les initiateurs d'activités en poursuivant l'embellissement du centre-ville, l'aménagement

d'un mobilier urbain approprié et original, l'instauration d'un sentiment accru de sécurité, l'installation de décorations saisonnières appropriées (éclairage, aménagements floraux, etc.) et en y associant les ressources artistiques locales;

- ajouter à la programmation d'animation culturelle du centre-ville des activités liées aux événements récurrents de la vie sherbrookoise comme la rentrée scolaire, la période des fêtes, les festivals et autres activités;
- utiliser au mieux les installations de la place Nikitotek comme lieu de diffusion de productions locales des arts de la scène et comme lieu de rassemblement de la collectivité sherbrookoise en termes d'accessibilité, de programmation et de place faite aux jeunes et aux étudiants;
- mettre sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer une proposition de parcours thématique d'œuvres et d'installations d'art public permanentes destinées à maximiser à longueur d'année l'attrait de la ville pour les résidents et pour les visiteurs.



Melvin Charney, *Une célébration... de l'eau à la lumière*, 2004,  
© Succession Melvin Charney / SODRAC (2016), Collection  
d'œuvres d'art et de monuments commémoratifs de la Ville  
de Sherbrooke, place des Moulins.



## Le tourisme culturel

Le tourisme culturel constituant une composante essentielle d'une stratégie d'attraction des visiteurs désireux de connaître la culture des lieux et des communautés qu'ils visitent, la Ville entend :

- avec la collaboration des organismes paramunicipaux concernés, élaborer une stratégie visant à intégrer davantage le tourisme culturel dans la stratégie de développement de l'industrie du tourisme de Sherbrooke et à y faire participer davantage le milieu culturel local;
- inclure la dimension culturelle dans les tournées de familiarisation offertes aux organisateurs de congrès et d'activités proposées aux visiteurs et aux touristes;
- poursuivre les démarches de positionnement de Sherbrooke, ville culturelle, dans les campagnes majeures de promotion menées notamment par Destination Sherbrooke et par Tourisme Cantons-de-l'Est et, à cette fin, prévoir un plan qui intègre les activités de la Ville de Sherbrooke, capitale culturelle régionale, et celles de la région pour le tourisme culturel;
- appuyer les efforts des partenaires concernés en vue de la conception, de la production et de la présentation annuelle, à une période propice, d'une manifestation culturelle originale d'envergure en arts de la scène, réalisée par les créateurs, par les artistes et par les travailleurs culturels du milieu culturel sherbrookoise, qui soit le reflet de l'identité sherbrookoise en même temps qu'un produit d'appel destiné à faire connaître Sherbrooke comme ville de culture et comme destination de tourisme culturel;
- collaborer à la conception et à la mise sur pied d'un événement récurrent original d'envergure internationale du domaine des arts visuels (biennale ou festival annuel à thématique humaniste ou contemporaine) visant à positionner Sherbrooke comme destination culturelle.

### — L'appropriation de la compétence municipale en culture

**Orientation générale : favoriser l'appropriation de la compétence municipale en culture et mettre en œuvre des politiques et des procédures favorables à l'épanouissement culturel de la population.**

Aux différentes politiques culturelles municipales qui ont jalonné les 30 dernières années, se sont ajoutées des politiques de reconnaissance ou d'admissibilité des organismes culturels, une politique de la gestion et du développement de la collection d'œuvres d'art et des monuments commémoratifs, une politique de commémoration, une politique du patrimoine culturel, ainsi qu'un ensemble de programmes, de règles et de procédures encadrant l'intervention de la Ville dans le domaine des arts et de la culture. En tant qu'expression des traits distinctifs d'une société, la culture doit imprégner l'ensemble des facettes de la vie municipale : urbanisme, développement du territoire, embellissement des espaces publics, aménagement des espaces verts, intégration de l'art public, animation de la vie citoyenne et du sens de l'appartenance, etc. L'administration municipale dans son entier et à tous les niveaux doit s'approprier la compétence en matière de culture; elle doit, en particulier, par des politiques et des procédures appropriées, faciliter l'organisation de rassemblements, de manifestations et d'événements qui supposent, par exemple, la fermeture temporaire de rues, la contribution des services municipaux et des transports publics, etc.

**Stratégie d'intervention :** faire en sorte que la nouvelle politique culturelle de la Ville de Sherbrooke soit, dans les faits, une politique vraiment « transversale »

impliquant l'action croisée de l'ensemble et de chacune des composantes de l'administration municipale de façon à ce que la culture imprègne toutes les facettes de la vie municipale et que le développement urbain soit animé d'une pensée culturelle traduisant adéquatement le rapport entre les personnes et leur environnement.

La mise en œuvre de cette stratégie suppose l'application de mesures concernant plus particulièrement la sensibilisation de l'administration municipale à la politique culturelle, à la prise en compte de la politique culturelle dans toutes les facettes de l'administration municipale (urbanisme, aménagement du territoire, des espaces publics, des espaces verts, etc.), à l'organisation de manifestations culturelles dans les lieux publics et au développement et à la mise en valeur de la collection d'œuvres d'art public.

### La sensibilisation de l'administration municipale à la politique culturelle

La politique culturelle étant, dans son intention et dans son esprit tout comme dans les orientations et dans les actions structurantes qu'elle propose, une politique transversale devant impliquer l'ensemble des composantes de l'administration municipale, la Ville entend :



- tenir compte de l'Énoncé de vision du développement culturel de la collectivité sherbrookoise<sup>37</sup> dans l'ensemble des dossiers municipaux qui s'y prêtent;
- tirer profit de l'appui de l'ensemble des élus et des employés municipaux au contenu de la présente politique culturelle afin d'en assurer effectivement le caractère transversal;
- profiter de la mise en œuvre de la politique culturelle, du fait de son caractère transversal, pour favoriser l'implantation, au sein de l'administration municipale, d'une véritable communauté de pratique, et ce, dans un contexte de gestion minceur;
- identifier les différents secteurs de l'administration municipale susceptibles d'être davantage touchés par le contenu de la politique culturelle dans leurs activités régulières et fournir à leur personnel l'information pertinente;
- assurer une représentation du milieu culturel au sein des conseils d'administration des organismes paramunicipaux dont l'activité est reliée de quelque façon au développement des arts et de la culture.

### L'organisation de manifestations culturelles dans les lieux publics

Reconnaissant que l'espace public – les rues, les places, les parcs et les autres espaces communs de la ville – est une ressource essentielle pour l'interaction citoyenne et la participation à la vie culturelle, la Ville entend :

- promouvoir, dans les différents arrondissements, la dimension culturelle et la mixité fonctionnelle des « pôles commerciaux » prévus dans la planification stratégique de Commerce Sherbrooke, par exemple, par l'installation d'œuvres d'art public et par l'aménagement d'installations favorisant l'expression culturelle spontanée des citoyens, les échanges entre les usagers ainsi que leur inclusion et la création d'un sentiment d'appartenance;
- simplifier autant que faire se peut les exigences administratives requises en vue de l'organisation de manifestations culturelles dans l'espace public;
- élaborer et diffuser un guide opérationnel à l'intention des organismes ou des personnes qui souhaitent tenir des manifestations culturelles dans des lieux publics;

- mettre en valeur la topographie singulière de la ville et les paysages naturels, notamment par des zones d'observation aménagées à cet effet avec l'ajout de mobilier urbain distinctif et l'utilisation d'outils technologiques d'information.

### Le développement et la mise en valeur de la collection d'œuvres d'art et de monuments commémoratifs de la Ville

L'art public constituant une manifestation de la vitalité culturelle d'une collectivité en même temps qu'un élément d'attraction des visiteurs, la Ville entend :

- favoriser, à l'aide d'initiatives et de programmes appropriés, chez le plus grand nombre possible de citoyens, la connaissance et l'appréciation de la collection d'œuvres d'art et de monuments commémoratifs de la Ville;
- favoriser davantage, dans la sélection des œuvres d'art public, une approche artistique contemporaine reflétant les préoccupations des générations actuelles;
- maintenir et bonifier le programme d'entretien périodique des œuvres d'art public extérieures;
- aménager, pour les œuvres d'art de la collection de la Ville, une réserve répondant aux normes de conservation préventive;

- considérer l'utilisation des technologies de projection permettant de programmer en réseau, voire de modifier à volonté, des interventions artistiques renouvelables capables de s'adapter aux différences d'architecture et aux circonstances.

### — La culture et le développement durable


**Orientation générale : créer les conditions propices au développement durable en prenant en compte la culture dans tout projet municipal susceptible d'en bénéficier.**

La Ville de Sherbrooke a fait du développement durable un engagement dans son énoncé de vision stratégique du développement du territoire (2012). Or, la culture est reconnue comme le quatrième pilier du développement durable d'une collectivité, avec la croissance économique, avec l'inclusion sociale et avec l'équilibre environnemental. Compte tenu de l'interdépendance de la culture avec les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, l'action et les politiques culturelles doivent être pensées selon une vision intégrée et complémentaire. En outre, la culture doit être prise en compte dans l'ensemble des





Hôtel de ville de Sherbrooke.



politiques et des projets municipaux susceptibles d'en bénéficier. Au diapason des grandes orientations du 21<sup>e</sup> siècle en matière de développement culturel (*Agenda 21 de la culture*<sup>38</sup>, *Agenda 21 de la culture du Québec*<sup>39</sup> et *Culture 21 : Actions – Les engagements sur le rôle de la culture dans les villes durables*<sup>40</sup>), la présente politique s'inscrit dans un cadre de pérennisation des mesures dans une société en évolution, respectueuse de son passé, mais en transformation continue où la nouveauté fait bon ménage avec les traditions.

**Stratégie d'intervention :** accorder le développement culturel de la collectivité sherbrookoise au diapason des grandes orientations du 21<sup>e</sup> siècle en matière de développement durable et, en concertation avec les partenaires concernés, assurer la pérennité du patrimoine culturel sherbrookoise pour les générations futures.

La mise en œuvre de cette stratégie suppose l'application de mesures concernant plus particulièrement l'affirmation de la culture comme pilier du développement durable de la société sherbrookoise, les facteurs culturels et l'environnement, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.

## La culture, pilier du développement durable

Dans le but de s'inscrire dans les grandes orientations actuelles en matière de développement culturel et de promouvoir le développement durable au sein de la collectivité sherbrookoise, la Ville entend :

- adhérer officiellement à l'*Agenda 21 de la culture du Québec*;
- intégrer, dans le développement du territoire sherbrookoise, la dimension culturelle, à titre de quatrième élément fondamental du développement durable, conformément à l'*Agenda 21 de la culture* de CGLU et à l'*Agenda 21 de la culture du Québec*;
- faire en sorte que les facteurs culturels – connaissances, traditions, us et coutumes, pratiques individuelles et collectives – soient pris en compte dans les stratégies locales de développement durable du territoire et de protection de l'environnement;
- créer des contextes favorables à l'élaboration de projets impliquant plus d'un fondement du développement durable;



- encourager les organismes culturels admis à évaluer leur impact environnemental et à mener à bien des activités de prise de conscience écologique.

### La conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel

Donnant suite à l'adoption, en 2013, d'une *Politique du patrimoine culturel*<sup>41</sup> et d'un plan prévoyant des actions spécifiques à court, à moyen et à long termes pour la période de 2016 à 2023, la Ville entend :

- poursuivre les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine culturel de Sherbrooke*;
- assurer l'application et l'évaluation périodique des plans d'action triennaux découlant de la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine culturel de Sherbrooke*;
- terminer l'inventaire en cours de réalisation du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel sherbrookoïse et le rendre accessible sur Internet;
- sensibiliser la population, et particulièrement les propriétaires d'éléments patrimoniaux, à la bonne

gestion, à la mise en valeur et à l'entretien adéquat et judicieux de leurs biens patrimoniaux.

### — Le leadership municipal et la prise en charge partagée

**Orientation générale : affirmer le leadership de l'administration municipale dans la prise en charge partagée du développement culturel de la collectivité.**

L'administration municipale est le niveau de gouvernement le plus près et le plus représentatif des citoyens. À ce titre, il lui incombe d'assumer le leadership du développement culturel de la collectivité. Celui-ci ne saurait cependant être une responsabilité exclusive de la Ville de Sherbrooke. Il s'agit, avant tout, d'une responsabilité collective, assumée d'abord par les citoyens eux-mêmes, individuellement et collectivement, et par une foule d'intervenants des secteurs public, privé et associatif susceptibles d'apporter leur contribution au développement culturel collectif. Organismes culturels, créateurs, diffuseurs, établissements d'enseignement, milieux de la santé et des services sociaux, sociétés paramunicipales, associations

représentatives de différents milieux, entreprises privées, organismes communautaires ou simples citoyens, tous ont un rôle à jouer dans le développement culturel de la collectivité, à l'instar des autres paliers de gouvernement intervenant dans le développement de la collectivité. Par ailleurs, la situation économique actuelle appelle à une mise en commun des ressources, à la poursuite d'objectifs convenus à l'intérieur d'une vision partagée du développement culturel. Cette responsabilité partagée commande, de la part de l'administration municipale, un leadership énergique, dynamique et innovateur, qui suppose la mise en place d'un mécanisme de concertation et de gouvernance, dont le modèle organisationnel est à préciser, qui assurera la mutualisation des ressources dans le respect des missions, des juridictions et des ressources des partenaires et le développement de l'ensemble des infrastructures culturelles au service de la collectivité.

**Stratégie d'intervention :** affirmer le leadership municipal en matière de développement culturel de la collectivité sherbrookoise :

- d'une part, en offrant une réponse mieux adaptée aux besoins diversifiés des 33 communautés répertoriées à Sherbrooke et du milieu culturel local, et ce, dans la foulée de la réforme de la gestion des loisirs, des

parcs et des services de proximité. La mise en œuvre de cette réforme suppose une mise à jour du mandat de la Division de la culture, du mandat, de la composition et des modes de fonctionnement du comité consultatif de la culture ainsi qu'une mise à niveau des programmes municipaux en matière de culture;

- d'autre part, en regroupant, autour d'un certain nombre d'enjeux bien définis, les acteurs impliqués dans le développement local en vue d'une action concertée et d'une mise en commun des ressources nécessaires à l'épanouissement culturel de la collectivité.

La mise en œuvre de cette stratégie suppose l'application de mesures concernant plus particulièrement l'exercice du leadership municipal du développement culturel de la collectivité, les responsabilités de la Division de la culture et le fonctionnement du comité de la culture, la concertation des partenaires au sein d'un mécanisme de gouvernance, la contribution des milieux d'affaires à la vie culturelle locale, le rayonnement de la culture et la responsabilité de Sherbrooke comme capitale culturelle régionale.



## Le leadership municipal du développement culturel de la collectivité

À titre de niveau de gouvernement le plus près de l'ensemble des citoyens, la Ville se doit d'assumer le leadership du développement culturel de la collectivité sherbrookoise. À cette fin, la Ville entend :

- consacrer au développement des arts et de la culture, selon les possibilités de partenariat, les ressources humaines, matérielles et financières appropriées, c'est-à-dire à la hauteur d'une ville qui s'identifie comme « ville universitaire » et de la contribution appréciable du domaine culturel à l'atteinte des objectifs de développement économique, social et environnemental du territoire que la Ville s'est fixés<sup>42</sup>;
- évaluer, revoir et mettre à jour l'ensemble des programmes municipaux d'aide dans le domaine des arts et de la culture en fonction des réalités nouvelles;
- accroître, dans la mesure du possible, les ressources dévolues aux programmes existants de soutien à la création, à la production et à la diffusion locales.

## La Division de la culture et le comité de la culture

Dans le but de s'assurer de la réalisation de l'énoncé de vision du développement culturel de la collectivité sherbrookoise au cours des dix prochaines années, la Ville entend :

- confier à la Division de la culture du Service des sports, de la culture et de la vie communautaire le mandat d'appliquer la nouvelle politique culturelle, sous la supervision du comité de la culture;
- revoir le mandat, la composition et le fonctionnement du comité de la culture selon les dispositions de la nouvelle politique;
- faire en sorte que les personnes-ressources désignées pour faire partie du comité de la culture soient davantage représentatives de l'ensemble des acteurs du développement culturel local, tant au niveau des communautés locales que du milieu culturel;
- maintenir la Commission des arts visuels et confirmer son mandat à titre d'instance de recommandation en matière d'art public auprès du conseil municipal;

- évaluer périodiquement les efforts déployés et les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'énoncé de vision du développement culturel de la collectivité sherbrookoise.

### La concertation des partenaires, la gouvernance et la contribution des milieux d'affaires

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus, la Ville ne saurait assumer de façon exclusive la responsabilité du développement culturel de la collectivité. Aussi, afin de s'assurer que la prise en charge du développement culturel de la collectivité sherbrookoise est effectivement partagée entre les intervenants concernés des secteurs public, privé et associatif, la Ville entend :

- mettre sur pied un groupe de travail ayant le mandat de déterminer la forme organisationnelle la plus appropriée d'un mécanisme de gouvernance collaborative regroupant des partenaires du développement culturel de la collectivité, dans le but de favoriser la concertation et l'utilisation maximales des ressources disponibles et d'assumer la responsabilité d'un certain nombre de mandats précis, dont, à titre d'exemples :
  - › la promotion de l'intérêt des milieux d'affaires à soutenir la vie culturelle locale;
  - › la promotion du jumelage entreprise-organisme culturel ou entreprise-artiste;
  - › l'élaboration et le financement d'un programme de bourses individuelles de formation et de perfectionnement à l'intention des professionnels des arts et de la culture;
  - › l'établissement d'ateliers-résidences d'artistes au centre-ville;
  - › le soutien à l'entrepreneuriat culturel et au démarrage de nouvelles entreprises culturelles;
  - › la participation des citoyens et particulièrement des gens d'affaires au développement de l'art public;
  - › la contribution à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information culturelle, en particulier par le truchement des nouvelles technologies de l'information et des médias sociaux;
  - › la reconnaissance de la contribution des milieux d'affaires à la vie culturelle locale;
  - › la promotion du mécénat d'entreprise en appui aux partenaires publics et institutionnels;



- › la création et le développement d'un fonds de dotation destiné au soutien des arts et de la culture au profit de la collectivité sherbrookoise.
- conclure, lorsque requis, des ententes de partenariats bipartites ou multipartites avec des acteurs sociaux intéressés à participer au développement culturel de la collectivité.

### Le rayonnement de la culture

En vue d'« une plus grande reconnaissance de Sherbrooke à titre de ville culturelle d'importance au Québec<sup>43</sup>» et de capitale culturelle de l'Estrie, la Ville entend :

- faire en sorte que la culture contribue, en toute circonstance, à l'image de marque de Sherbrooke;
- favoriser le maillage entre les divers organismes de la collectivité œuvrant dans les secteurs municipal, paramunicipal, scolaire, culturel et social, de manière à accroître le rayonnement des arts et de la culture dans toutes les dimensions de la vie sherbrookoise;
- faire valoir, par les moyens appropriés, le statut de Sherbrooke en tant que capitale culturelle de l'Estrie, du fait qu'un bon nombre des institutions

culturelles et des organismes artistiques de l'Estrie sont concentrés sur son territoire;

- appuyer les initiatives visant à accroître l'accessibilité et le rayonnement, auprès de la population estrienne, des institutions culturelles et des organismes artistiques concentrés sur le territoire de la ville;
- manifester une capacité et une volonté d'accueil à l'égard des productions culturelles issues de la région.



Murales *Le progrès de l'est* et *Il était une fois dans l'est*, de l'organisme M.U.R.I.R.S.



Salle d'exposition, centre culturel Pierre-Gobeil.





20



26

## LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

**Horizon 2026 - La culture au cœur de notre projet de société** définit la vision du développement culturel de la collectivité de Sherbrooke au cours de la prochaine décennie. La nouvelle politique fixe ainsi le but à atteindre sur un horizon de dix ans. Pour y parvenir, elle précise la mission que se donne la Ville en matière de culture. Elle détermine les enjeux et, en conséquence, des objectifs à atteindre. Elle décrit à cette fin les grandes orientations à poursuivre ainsi que les stratégies d'intervention et un certain nombre d'actions structurantes à mettre en œuvre. Bref, elle met la table en vue d'une nouvelle phase de notre développement culturel collectif.

Il s'agit maintenant de passer à l'action et, à cette fin, d'appliquer les stratégies et les actions prévues par la politique, et ce, au gré des circonstances et selon les besoins immédiats et les ressources publiques, institutionnelles, associatives et privées disponibles.

Ces plans d'action s'étaleront, de préférence, sur une période de trois ans afin de correspondre, dans la mesure du possible, à la durée des ententes triennales conclues entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et les autres agences de financement public de la culture. Il s'agira aussi, au fur et à mesure, d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés à l'aide d'indicateurs et d'instruments de mesure appropriés, d'établir des bilans provisoires et de dégager des perspectives pour les années subséquentes.



Salle du Parvis, centre culturel et communautaire du Cœur-Immaculé.



## REMERCIEMENTS

La nouvelle politique culturelle de la Ville de Sherbrooke a été adoptée par le conseil municipal le 18 avril 2016, par la résolution n° C.M. 2016-1770-00.

L'élaboration de la politique a été sous la responsabilité de la Division de la culture de la Ville de Sherbrooke et sous la supervision du comité de la culture. Un comité directeur a assuré le suivi et la coordination de la démarche tandis que les membres d'un panel d'experts ont été appelés à fournir des avis sur l'un ou l'autre des aspects traités dans la politique.

### — Le comité de la culture de la Ville de Sherbrooke

#### **M. Pierre Tardif**

Conseiller municipal et président du comité

#### **M<sup>me</sup> Nicole A. Gagnon**

Conseillère municipale

### — Les personnes-ressources au comité de la culture

#### **M<sup>me</sup> Judith Bonnard**

Directrice générale du Conseil du loisir scientifique de l'Estrie  
Représentante des organismes admis soutenus au fonctionnement

#### **M<sup>me</sup> Madeleine Tremblay**

Directrice générale  
Festival-concours de musique de Sherbrooke  
Représentante des organismes admis soutenus au projet

#### **M. Clément Drolet**

Directeur du Comité arts et culture Jacques-Cartier  
Représentant des comités culturels des arrondissements

#### **M. Yves Masson**

Chef de la Division de la culture  
Service des sports, de la culture et de la vie communautaire  
Ville de Sherbrooke

#### **M<sup>me</sup> Ann-Janick Lépine**

Agente professionnelle à la Division de la culture  
Service des sports, de la culture et de la vie communautaire  
Ville de Sherbrooke

## — Le comité directeur de l'élaboration du projet de politique culturelle

### **M<sup>me</sup> Anne Dansereau**

Auteure et artiste

### **M<sup>me</sup> Louise Nadeau**

Ex-directrice générale adjointe des services éducatifs  
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

### **M. André Gélinau**

Dramaturge

### **M<sup>me</sup> Marie-France Delage**

Directrice générale adjointe aux relations avec la communauté  
Direction générale  
Ville de Sherbrooke

### **M. Jean-Yves La Rougery**

Directeur  
Service des sports, de la culture et de la vie communautaire  
Ville de Sherbrooke

### **M. Yves Masson**

Chef de la Division de la culture  
Service des sports, de la culture et de la vie communautaire  
Ville de Sherbrooke

### **M. Marc Bernier**

Chargé de projet  
Président  
Consultants BLB inc.

## — Le panel d'experts

### **M. Louis-Charles Arguin**

Graphiste  
Bora Design et communications

### **M. Serge Auray**

Président  
Laboratoire M2

### **M. Philip Bastarache**

Membre du comité consultatif  
Projet Centre-ville 2020

### **M. Réjean Bergeron**

Directeur des études  
Collège de Sherbrooke

### **M. Yvon Boisvert**

Coordonnateur à la vie communautaire  
Service des sports, de la culture et de la vie communautaire  
Ville de Sherbrooke

### **M<sup>me</sup> Josianne Bolduc**

Coordonnatrice académique du certificat en arts visuels  
Faculté des lettres et sciences humaines  
Université de Sherbrooke

### **M<sup>me</sup> Judith Bonnard**

Directrice générale  
Conseil du loisir scientifique de l'Estrie  
Personne-ressource au comité de la culture de la  
Ville de Sherbrooke

### **M<sup>me</sup> Louise Bourgault**

Vice-présidente et directrice générale  
Chambre de commerce de Sherbrooke

### **M<sup>me</sup> Marie-Ève Carignan**

Professeure de communication appliquée  
Faculté des lettres et sciences humaines  
Université de Sherbrooke

### **M. Alain Castilla**

Agent professionnel - vie communautaire  
Service des sports, de la culture et de la vie communautaire  
Ville de Sherbrooke



**M<sup>me</sup> Isabelle Cauchy**

Auteure  
Ex-directrice artistique du Petit Théâtre de Sherbrooke

**M. Gérald-Guy Caza**

Président  
Bibliarie G.G.C. Ltée

**M. Jérémy Dépault**

Chargé de projet à l'urbanisme commercial  
Commerce Sherbrooke

**M. Clément Drolet**

Directeur  
Comité arts et culture Jacques-Cartier  
Personne-ressource au comité de la culture de la Ville de Sherbrooke

**M<sup>me</sup> Nathalie Fortin**

Agente professionnelle à la Division de la culture  
Service des sports, de la culture et de la vie communautaire  
Ville de Sherbrooke

**M<sup>me</sup> Sylvie Fournier**

Chef de la Section de la bibliothèque à la Division de la culture  
Service des sports, de la culture et de la vie communautaire  
Ville de Sherbrooke

**M<sup>me</sup> Lucie Gagnon**

Coordonnatrice  
Cultures du cœur Estrie

**M. Jacques Labrecque**

Retraité  
Ancien directeur du Centre culturel  
Université de Sherbrooke

**M<sup>me</sup> Ann-Janick Lépine**

Agente professionnelle à la Division de la culture  
Service des sports, de la culture et de la vie communautaire  
Ville de Sherbrooke

**M. Pierre Mino**

Directeur général  
Conseil de la culture de l'Estrie

**M. Gilles Marcoux**

Directeur général et commissaire commercial  
Commerce Sherbrooke

**M<sup>me</sup> Nathalie Morel**

Enseignante en musique  
Responsable des activités culturelles  
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

**M. Jean-François Ouellet**

Directeur – Innovation et développement  
Destination Sherbrooke

**M. Gilles Prince**

Consultant – communication et développement  
des organismes culturels

**M<sup>me</sup> Nancy Robert**

Directrice  
Centre culturel et du patrimoine Uplands

**M. Jean-François Roos**

Organisateur communautaire  
Service d'action communautaire et du développement des  
communautés  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de  
l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

### **M<sup>me</sup> Madeleine Tremblay**

Directrice générale  
Festival-concours de musique de Sherbrooke  
Personne-ressource au comité de la culture de la Ville de Sherbrooke

### **M. Alexandre Valade**

Coordonnateur en loisirs à la Division de la culture  
Service des sports, de la culture et de la vie communautaire  
Ville de Sherbrooke

### **M. Alain Webster**

Vice-recteur au développement durable et aux relations  
gouvernementales  
Université de Sherbrooke

## — Crédits de production

### Coordination

#### **M. Yves Masson**

Chef de la Division de la culture  
Service des sports, de la culture et de la vie communautaire  
Ville de Sherbrooke

### Rédaction

#### **M. Marc Bernier**

Président  
Consultants BLB inc.

### Révision des textes

#### **M<sup>me</sup> Stéphanie Doyon**

Chargée de communication  
Service des communications  
Ville de Sherbrooke

#### **M<sup>me</sup> Isabelle Gauthier**

Révisure

#### **M<sup>me</sup> Élisabeth L'Anglais**

Révisure

### Conception graphique

#### **Standish Communications**

### Production

#### **M<sup>me</sup> Stéphanie Doyon**

Chargée de communication  
Service des communications  
Ville de Sherbrooke

#### **M<sup>me</sup> Marie Ferland**

Coordonnatrice à l'information et révisure  
Service des communications  
Ville de Sherbrooke

### Photographie

#### **M. François Lafrance**

Photographe, à l'exception des photos  
des pages 31 (*La Tribune*) et 63 (Raphaëlle B. Adam)

### Impression

#### **Blanchard litho inc.**



## RÉFÉRENCES

1. VILLE DE SHERBROOKE – DIVISION DE LA CULTURE, *Faire de Sherbrooke une ville culturelle reconnue – Énoncé de vision du développement culturel de la collectivité sherbrookoise (2015-2025)*, Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, décembre 2014, p. 42.
2. Pour un historique plus détaillé des prises de position de la Ville dans le domaine de la culture, on peut consulter avec profit le document suivant : VILLE DE SHERBROOKE – DIVISION DE LA CULTURE, *Faire de Sherbrooke une ville culturelle reconnue – Énoncé de vision du développement culturel de la collectivité sherbrookoise (2015-2025)*, Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, décembre 2014, pp. 4-21.
3. CONSEIL MUNICIPAL DE SHERBROOKE, séance du 20 janvier 2014, résolution n° C.M. 2014-9810-00.
4. VILLE DE SHERBROOKE, COMITÉ DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE SHERBROOKE, *Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire*, Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, janvier 2012.
5. *Ibidem*, p. 22.
6. CONSEIL MUNICIPAL DE SHERBROOKE, séance du 3 mars 2014, résolution n° C.M. 2014-9940-00.
7. Voir : [http://www.agenda21culture.net/images/a21c/nueva-A21C/C21A/C21\\_015\\_fr.pdf](http://www.agenda21culture.net/images/a21c/nueva-A21C/C21A/C21_015_fr.pdf).
8. À ce sujet, voir : <http://www.arts-ville.org/presentation/prises-de-position/declaration-culture21-actions/>.
9. VILLE DE SHERBROOKE - DIVISION DE LA CULTURE, *Politique culturelle – Sherbrooke, ville de culture*, Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, mars 2003.
10. VILLE DE SHERBROOKE, COMITÉ DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE SHERBROOKE, *Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire*, Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, janvier 2012.
11. Pour plus d'explications et pour une mise en contexte des principaux termes de cet énoncé de mission, se référer au document suivant : VILLE DE SHERBROOKE – DIVISION DE LA CULTURE, *Faire de Sherbrooke une ville culturelle reconnue – Énoncé de vision du développement culturel de la collectivité sherbrookoise (2015-2025)*, Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, décembre 2014, pp. 24-26.
12. Voir : <http://www.agenda21culture.net/index.php/fr/docman/agenda21/142-agenda21-frances/file>.
13. MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC, *Agenda 21 de la culture du Québec – Culture aujourd'hui demain*, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, Québec, MCCCQ, décembre 2011.
14. Voir : [http://www.agenda21culture.net/images/a21c/nueva-A21C/C21A/C21\\_015\\_fr.pdf](http://www.agenda21culture.net/images/a21c/nueva-A21C/C21A/C21_015_fr.pdf).
15. Voir : <http://www.arts-ville.org/presentation/prises-de-position/declaration-culture21-actions/>. Créé en 1987, le réseau Les Arts et la Ville réunit les acteurs des scènes municipale et culturelle du Québec et des communautés acadiennes et francophones du Canada, afin de soutenir, de promouvoir et de défendre le développement culturel et artistique local.

16. Pour plus de détails sur chacun des enjeux, on consultera avec profit le document : VILLE DE SHERBROOKE - DIVISION DE LA CULTURE, *Faire de Sherbrooke une ville culturelle reconnue – Énoncé de vision du développement culturel de la collectivité sherbrookoise (2015-2025)*, Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, décembre 2014, pp. 34-41.
17. Une communauté locale désigne un ensemble de personnes vivant en collectivité dans une zone géographique donnée, à proximité les uns des autres. L'expression « communauté locale » réfère, en premier lieu, à un territoire géographique suffisamment petit pour être considéré comme un milieu de vie où règne un sentiment d'appartenance et suffisamment grand pour avoir des institutions qui lui sont propres. Le territoire est au centre de la notion de communauté et il peut être envisagé selon différents paramètres qui correspondent plus ou moins au territoire d'appartenance des citoyens qui y habitent. C'est l'Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC), qui **regroupe actuellement une soixantaine de membres d'horizons très variés – milieu communautaire, milieu institutionnel, instances régionales – qui a délimité 66 communautés locales pour l'ensemble du territoire des six MRC de l'Estrie, dont 33 pour la MRC de Sherbrooke, qui constitue le territoire de la ville de Sherbrooke.** Voir à ce sujet : <http://www.communagir.org/comprendre-et-agir-chapitre/quest-ce-qu'une-communaute-locale/> et <http://www.oedc.qc.ca/>. **Voir aussi : Boyer, G. et al. (2006), Observatoire estrien du développement des communautés, Une initiative pour favoriser le maillage entre les acteurs travaillant avec et pour le bien-être des communautés, CIRE, CSSS-IUG de Sherbrooke, mars.**
18. Voir à ce sujet : MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC, *Agenda 21 de la culture du Québec – Culture aujourd'hui demain*, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, Québec, MCCCQ, décembre 2011.
19. Pour l'analyse des forces, des faiblesses, des menaces et des possibilités, se référer au document : VILLE DE SHERBROOKE - DIVISION DE LA CULTURE, *Faire de Sherbrooke une ville culturelle reconnue – Énoncé de vision du développement culturel de la collectivité sherbrookoise (2015-2025)*, Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, décembre 2014, pp. 30-41.
20. Pour une présentation plus détaillée de l'argumentaire à l'appui de chacune des orientations, voir : *ibidem*, pp. 44-51.
21. Voir à ce sujet, le document suivant : VILLE DE SHERBROOKE, *La culture, un service public – Un état des lieux après dix ans de politique culturelle (2003-2013)*, Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, mai 2013.
22. La médiation culturelle désigne des stratégies d'action culturelle centrées sur les situations d'échange et de rencontre entre les citoyens et les milieux culturel et artistique. Elle se caractérise par la mise en place de moyens d'accompagnement, de création et d'intervention destinés aux populations locales et aux publics des milieux artistique et culturel dans le but de favoriser la diversité des formes d'expression culturelle et des formes de participation à la vie culturelle. Plus qu'un simple moyen d'accès à une sortie culturelle, la médiation culturelle constitue une pratique sociale qui contribue à surmonter le sentiment d'exclusion sociale et professionnelle des personnes et des familles en difficulté. Pour plus d'information, voir en particulier : <http://montreal.mediationculturelle.org/quest-ce-que-la-mediation-culturelle> et <http://culturesducoeur.ca/accueil/services/formation>.
23. VILLE DE SHERBROOKE, *Politique culturelle – Sherbrooke, ville de culture*, 2003, p. 17.
24. VILLE DE SHERBROOKE, *Politique d'admissibilité des organismes et énoncé de partenariat de la Ville de Sherbrooke*, révisée le 1<sup>er</sup> octobre 2009.
25. VILLE DE SHERBROOKE, *Politique culturelle – Sherbrooke, ville de culture*, 2003, p. 23.



26. Voir à ce sujet : VILLE DE SHERBROOKE, *Politique culturelle – Sherbrooke, ville de culture*, 2003, p. 18.
27. Voir à ce sujet l'examen de situation commandé par la Ville : EXTRACT RECHERCHE MARKETING, *Portrait de la diffusion des arts de la scène à Sherbrooke*, Sherbrooke, 2012.
28. VILLE DE SHERBROOKE, *Plan directeur et cadre d'analyse des équipements culturels de la Ville de Sherbrooke*, Sherbrooke, 16 juin 2006.
29. Voir à ce sujet : VILLE DE SHERBROOKE, *Politique du patrimoine culturel de Sherbrooke*, Sherbrooke, 2 juillet 2013.
30. COMMERCE SHERBROOKE, *Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke*, Sherbrooke, 15 avril 2015.
31. Voir : *op. cit.*, p. 31.
32. Voir : *op. cit.*, p. 37.
33. Voir : *op. cit.*, p. 29. Sur le concept de « classe créative », voir en particulier les travaux de Richard Florida, particulièrement dans les ouvrages *The Rise of the Creative Class* et *Cities and the Creative Class*.
34. VILLE DE SHERBROOKE, *Politique culturelle – Sherbrooke, ville de culture*, 2003, p. 23.
35. Voir : COMMERCE SHERBROOKE, *Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville de Sherbrooke*, p. 20.
36. *Ibidem*, p. 20.
37. VILLE DE SHERBROOKE – DIVISION DE LA CULTURE, *Faire de Sherbrooke une ville culturelle reconnue – Énoncé de vision du développement culturel de la collectivité sherbrookoise (2015-2025)*, Sherbrooke, décembre 2014.
38. CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS – COMMISSION DE LA CULTURE, *Agenda 21 de la culture – Un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel*, Barcelone, 8 mai 2004. <http://www.agenda21culture.net/index.php/de/docman/agenda21/142-agenda21-frances/file>.
39. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, *Agenda 21 de la culture du Québec – Culture aujourd'hui demain* (23 novembre 2011). Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, *Agenda 21 de la culture du Québec – Culture aujourd'hui demain*, MCCCCQ, novembre 2012. <http://www.agenda21c.gouv.qc.ca/wp-content/themes/agenda21c/pdf/A21C-Brochure-FR-WEB.pdf>.
40. CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS – SOMMET CULTURE, *Culture 21 : Actions – Engagements sur le rôle de la culture dans les villes durables*, Bilbao, 19 mars 2015. [http://www.agenda21culture.net/images/a21c/nueva-A21C/C21A/C21\\_015\\_fr.pdf](http://www.agenda21culture.net/images/a21c/nueva-A21C/C21A/C21_015_fr.pdf).
41. VILLE DE SHERBROOKE, *Politique du patrimoine culturel de Sherbrooke*, Sherbrooke, 2 juillet 2013.
42. Voir à ce sujet : VILLE DE SHERBROOKE, COMITÉ DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE SHERBROOKE, *Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire*, Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, janvier 2012, notamment pp. 8 et 23.
43. VILLE DE SHERBROOKE, *Révision du mandat du comité de la culture et prolongation d'un an du mandat du délégué de la Ville au conseil d'administration du Conseil de la culture de l'Estrie*, résolution du conseil municipal n° C.M. 2010-6390-00, 15 février 2010.



**La politique culturelle de la Ville de Sherbrooke est publiée par :**

La Ville de Sherbrooke

Division de la culture

191, rue du Palais, Sherbrooke (Québec) J1H 6J8

Téléphone : 819 823-8000, poste 5438.

Courriel : [vie.culturelle@ville.sherbrooke.qc.ca](mailto:vie.culturelle@ville.sherbrooke.qc.ca)

Site Web : [sherbrooke.ca](http://sherbrooke.ca)

ISBN-2-922181-16-2

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016.



20

20